

1918/2018

CENTENAIRE  
DE L'ARMISTICE

NOVEMBRE 2018

CATALOGUE DE  
L'EXPOSITION

DU 08 AU 12 NOVEMBRE 2018

## Table des matières

Le curé des années de guerre, le chanoine François VERDIER (1859-1919).....	3
La municipalité de Saint-Sauves pendant la Guerre.....	8
Le banquet des poilus et le couronnement de la Rosière.....	9
La commande du monument aux morts.....	12
Le statuaire Jean CAMUS (1877-1955) et ses œuvres.....	16
L'inauguration du monument aux morts.....	20
Les Morts pour la France et le « Livre d'or » de Saint-Sauves.....	23
Les soldats du feu morts au Champ d'honneur.....	43
Quelques chiffres.....	52
Liste par date de décès.....	54
Diagrammes.....	58

## Le curé des années de guerre, le chanoine François VERDIER (1859-1919)

François VERDIER est un enfant du pays, puisqu'il est né le 20 Mars 1859 sur la commune de BAGNOLS, au lieu-dit LES QUATRE VENTS où ses parents sont propriétaires terriens et aubergistes. Son père, Annet VERDIER lui donne les prénoms de François Jules Michel (acte de naissance n°19 page 51 de l'état civil).

De la classe 1959, il est dispensé du service et dérogé de ses obligations militaires, « étant entré dans les ordres majeurs » comme étudiant ecclésiastique comme le mentionne son état signalétique.

Verdier		Numéro matricule du recrutement :	1737
Nom :		Classe de mobilisation :	
Prénoms : François Surnom :			
ÉTAT CIVIL.		SIGNALEMENT.	
Né le 20 Mars 1859 à Bagnols, canton de Bagnols, département de l'Isère, résidant à Bagnols, canton de Bagnols, département de l'Isère, profession d'étudiant ecclésiastique, fils de Annet et de Jeanne Bouvot, domiciliés à Bagnols, canton de Bagnols, département de l'Isère.		Cheveux : noirs yeux : bruns nez : droit menton : carré Taille : 1 m. 60 cent. Taille reculée : 1 m. 60 cent. MARQUES PARTICULIÈRES :	
N° 3 de tirage dans le canton de Bagnols		Degré d'instruction : général (1) 1.2.3 militaire (2)	
DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS. (Indiquer la nature des dispenses, excusés, etc.)		Dans l'armée active.  Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.	
Bon absent - dispensé (étudiant ecclésiastique)			
Compris dans la 3. partie de la liste du recrutement cantonal. (1. portion).		Dans l'armée active.  Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.	
DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES. (Campagnes, lités, actions d'éclat, décorations, etc.)			
L'absence de ses obligations militaires étant notée par le 27 Mars 1914			

Professeur durant ses années de jeunesse, il enseigne le grec et le latin et il explique avec enthousiasme Virgile et Homère à ses élèves.

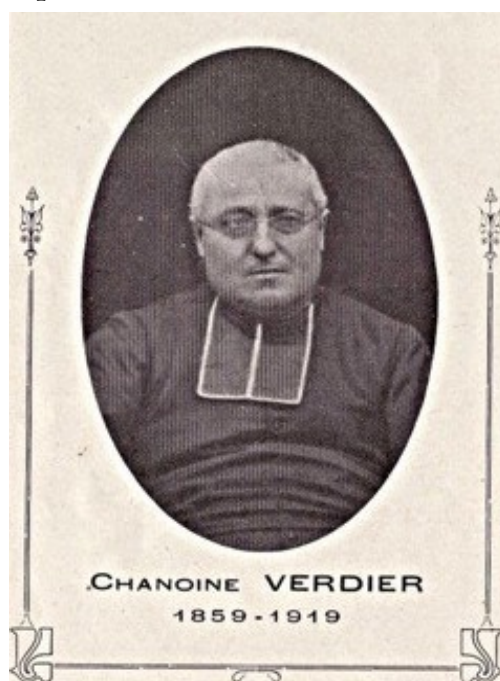
Quand la guerre éclate en ce mois d'août 1914, il est curé de la paroisse de Saint-Sauves depuis déjà quelques années. Pourtant assez rigide sur le sujet, il a traversé la crise de la loi de séparation des églises et de l'état sans trop de problèmes...excepté l'année 1908, où la tension monte dans le village et où une forte opposition lui tient tête. Le chanoine, calomnié, aura à ses côtés pour le défendre le jeune et virulent Prosper Antoine GUILLAUME de Choriol qui écopera d'ailleurs d'une amende.

La tension perdurera longtemps entre les partis, mais, bon an, mal an, le curé Verdier sera plutôt apprécié de ses paroissiens, et la grande guerre va être l'occasion de mettre en sourdine ces querelles et d'unifier la population sous la bannière de la patrie et de la religion.

Dès le début du conflit, son souci premier sera d'honorer aussi dignement que possible les enfants de sa paroisse tombés au Champ d'honneur.

En premier lieu, il réclame comme un devoir de sa charge auprès du maire de la commune, M. Jean PERRY, la mission d'aller lui-même communiquer aux familles les avis de décès. Le représentant de la commune voulu bien l'y autoriser, car il lui sembla que le prêtre était plus qualifié que tout autre pour cette démarche, afin de faire le geste secourable, dire le mot de consolation... Dès lors, pendant 4 ans, presque tous les avis officiels parvenus à la mairie lui furent remis pour être transmis aux familles éprouvées ; tâche pénible et délicate.

Une fois les familles prévenues, il fallait procéder à la célébration des offices. Le curé VERDIER, en accord avec M. le maire, décida d'en faire une manifestation publique de sympathie et la prière collective de toute la paroisse. Les familles en deuil n'eurent jamais à intervenir ni pour la fixation du jour de l'office, ni pour le degré de solennité, ni pour une rétribution quelconque.



Le curé, toujours en accord avec la mairie, avisait sur le jour qui convenait le mieux à la population, en fixait la date, et prenait à sa charge tous les frais de célébration. Pour ne pas avoir à multiplier les appels à la population, il résolu de faire des cérémonies pour plusieurs victimes à la fois. C'est ainsi que la paroisse de Saint-Sauves connu 43 offices seulement pour 109 morts de la guerre [*Fin 1918 début 1919, certains morts ou disparus n'étaient toujours pas officiellement déclarés*].

Ainsi organisées, ces réunions paroissiales, qui se déroulèrent entre le 4 novembre 1914 et le 5 février 1919 (ce dernier office étant plus particulièrement consacré aux soldats portés disparus et dont certaines familles sont restées sans nouvelles pendant plus de 4 ans et demi), eurent un plein succès.

L'église de dimensions un peu restreintes, était toujours à peu près remplie d'une foule serrée, qui parfois débordait au dehors. Le chiffre des présences est allé assez souvent jusqu'à cinq ou six cents et il n'est guère descendu en dessous de quatre cents personnes.

Chaque fois, ce fut un spectacle bien impressionnant dont les témoins garderont le souvenir. L'église était décorée de tentures noires, de drapeaux tricolores en grand nombre épinglés de petits drapeaux du Sacré-Cœur, de quelques bannières de Jeanne d'arc, de 116 cierges, bougies ou lampes électriques. Les stalles du chœur étaient réservées aux membres du conseil municipal et toujours occupées par eux. Les sapeurs-pompiers en habit de cérémonie avec leur lieutenant MABRU entouraient le catafalque<sup>1</sup> de 1<sup>ère</sup> classe ainsi que les soldats en permission. Les chanteuses étaient groupées à la tribune autour de l'harmonium et chantaient alternativement avec les chantres<sup>2</sup> l'office liturgique des morts. Grâce à toutes les bonnes volontés, les offices funèbres de Saint-Sauves ont toujours revêtu un caractère de pompe solennelle. Le curé VERDIER remerciera tout spécialement le sacristain MIGNOT et sa famille pour la sonnerie, la décoration de l'église et le chant ; Mlle MOULIN, l'organiste ; les chanteuses ; ainsi que M. MONTEL, propriétaire de l'usine électrique pour avoir, même en plein jour, mis gracieusement à disposition l'électricité dans l'église assombrie par les grands vitraux un peu chargés de Charles DESGRANGES.

Enfin, à chaque office, le curé prononçait une allocution. Ces lignes provoqueront quelque attention : à partir de 1916, après chaque cérémonie, on les demandait pour les copier et les faire lire aux personnes qui n'avaient pu assister aux offices funèbres. Des familles notables du secteur, réfugiées ou autres, comme le baron CAVROIS de SATERNAULT, professeur de droit à l'université catholique de Lille, ou le docteur Joseph DUBOIS, médecin chef de l'asile Sainte-Marie de Clermont-Ferrand dont la famille passe les étés à Lavaux, seront d'avis que ces lignes devraient être conservées, au moins comme pages d'histoire locale et mémorielle.

Le curé de Saint-Sauves fini par céder aux sollicitations et ses « petits mots » seront donc regroupés dans un petit volume qui verra le jour sous le titre « *Hommage à nos glorieux morts 1914-1919* ».

Selon la volonté du curé, il ne sera pas mis en vente, mais ira dans les 52 villages ou hameaux de la commune pour être distribué sur les deniers de l'ecclésiastique à chacune des 500 familles de la paroisse, afin de perpétuer le souvenir de ses 109 enfants sacrifiés à la patrie. Fort peu de communes pourront s'enorgueillir d'une publication comparable, retraçant sur 347 pages en format in-octavo la vie des disparus dans leur village puis les circonstances de leur sacrifice pour la Patrie. Édité par l'imprimerie générale de Clermont-Ferrand, l'ouvrage s'achève par un « catalogue d'honneur » des familles ayant subi les pertes les plus nombreuses (notamment la famille MAILLOT de Chez Chabozy avec ses trois morts) ainsi que par la liste des morts par village et par ordre chronologique de la célébration de leur décès.

Il demande au sculpteur Jean CAMUS un monument des morts de la guerre, élevé également avec ses propres deniers. Le projet de CAMUS est de fixer dans la pierre l'idée suivante : « *Le Christ apparaît sur le champ de bataille, à ses pieds, est étendu un soldat mort qu'il accueille en le conduisant vers la lumière* ».

---

1 CATAFALQUE : estrade funéraire supportant le cercueil.

2 CHANTRE : personne qui chante aux offices religieux.

Le sujet enchante aussitôt le chanoine ; comme il craint que ses ressources ne lui permettent pas de réaliser ce bel hommage, l'artiste ne lui fera payer que la matière première et se contentera pour son travail de ce que le curé pourra lui donner. Grâce à ce contrat, l'église de Saint-Sauves sera parée de ce beau monument portant l'inscription « *ad lucem per crucem* » : aux pieds d'un Christ sur le champ de bataille au dos duquel est placée une croix latine est étendu un soldat casqué rendant le dernier soupir sous la forme d'un gisant, le visage serein et apaisé, le tout entouré d'une multitude de croix. De part et d'autre du monument, sur deux grandes tables de marbre sont inscrits en lettre d'or les noms des 97 enfants de Saint-Sauves morts pour la Patrie et des 12 disparus de la paroisse.



Le chanoine VERDIER n'aura pas assez vécu pour voir les grandes fêtes de la Victoire, ni pour inaugurer le monument élevé à la mémoire des Morts de la guerre de la paroisse, ni pour voir éditer son livre.

Il n'est pas mort sur un champ de bataille, et pourtant il est mort de la guerre et son nom peut s'ajouter à ceux des victimes que ce fléau a décimées dans le village de Saint-Sauves. La maladie qui l'a emporté le 18 juin 1919 aurait pu encore le laisser vivre de nombreux jours s'il n'avait cru de son devoir de prendre part à toutes les peines, à toutes les tortures des deuils de ses paroissiens. À l'annonce de chaque nouvelle mort, son cœur se brisait un peu plus. Pèlerin du malheur, cent fois il lui a fallu prendre le chemin de la misère et de la détresse morale, et à mesure qu'il approchait du but il ressentait une angoisse redoublée.

Les funérailles du père VERDIER furent célébrées par le curé doyen de Tauves le samedi 21 juin 1919 à Saint-Sauves avec un concours de clergé et de peuple extraordinaire. La population fut unanime à entourer le cercueil pour lui rendre un dernier hommage. Saint-Sauves l'aimait parce qu'il était bon et dévoué, toujours avec une parole de consolation et d'espoir pour chacun ; c'était certes un prêtre, mais avant tout un homme au noble et tendre cœur n'ayant d'autre souci que de bien faire. Il est depuis inhumé dans le caveau familial au cimetière de Bagnols.

**« Sans doute ces chers morts vivraient dans le cœur de ceux qui les ont connus et aimés, mais les générations suivantes oublieraient vite. Il faut, dans la mesure du possible, empêcher que ces morts chéris aillent à la cendre et à l'oubli ; leur mémoire doit se perpétuer comme l'œuvre qu'ils ont faite. »**

**Saint-Sauves, le 19 Mars 1919**

**François VERDIER, curé**

## La municipalité de Saint-Sauves pendant la Guerre

Avec le chanoine François VERDIER, Jean PERRY, maire de Saint-Sauves entre 1912 et 1919, aura joué un rôle essentiel auprès de ses administrés pendant les années de guerre. Son conseil municipal sera mobilisé en faveur des soldats et des familles des combattants en votant le versement d'allocations journalières aux familles nécessiteuses (et ce dès le 16 août 1914), en souscrivant à l'achat de vêtements chauds pour la troupe dans le cadre des opérations « paquet du soldat », en versant des subventions à de multiples œuvres patriotiques (« La cocarde du souvenir », « l'union des femmes de France », « l'agence d'Auvergne des prisonniers de guerre », l'orphelinat des armées...) ou encore en exonérant les foyers dont les contribuables étaient mobilisés et en sollicitant des équipes de prisonniers de guerre pour les travaux de fenaison.

L'équipe municipale aura également à cœur de pérenniser le souvenir des combattants de la commune morts pour la France en envisageant la commande d'un monument commémoratif lors de sa séance du 12 juin 1915 puis en passant le marché du monument aux morts avec le sculpteur Jean CAMUS en 1919.

### *Composition du conseil municipal de Saint-Sauves entre 1914 et 1918 :*

*Jean PERRY, de Beauberty, Maire*  
*Henri RAMADE, du bourg, adjoint, mobilisé et tué au combat*  
*François VEDRINE, du bourg, mobilisé et tué au combat*  
*Pierre MABRU, du bourg*  
*Léger VEDRINE, d'Huistiaux*  
*Jean VERNET, de La Cluze, mobilisé*  
*BRUT, de Choriol*  
*Jean PELLISSIER, de Chez Courtet*  
*François PERRY, de La Pailloncy*  
*Pierre BRUGIERE, de La Palle*  
*Mathieu BRUGIERE, de Chez Chabosy*  
*Jean VEDRINE, de Châteauneuf*  
*AUDIGIER, des Granges*  
*François MANRY, de Goulandre, mobilisé*  
*Antoine REOTIER, des Prades*  
*NARDOUX, du bourg*



## Le banquet des poilus et le couronnement de la Rosière

Les « fêtes du retour » ou « banquets des poilus », telles qu'elles sont appelées dans la presse de l'époque, ont accueilli les hommes des villages, parfois rentrés déjà depuis plusieurs mois. Plus d'uniforme ou de musique militaire. Les démobilisés défilent, mais ils sont habillés en civil et leur « tour de ville » rappelle davantage les cortèges du 14 juillet que les parades militaires. Ces fêtes, qui se déroulent dans le département entre mai 1919 et janvier 1921, permettent la réintégration sociale des combattants, redevenus des civils, parmi leurs proches. Elles permettaient aussi de palier l'absence d'accueil officiel lors de l'arrivée effective de tel ou tel démobilisé. Chaque village, en organisant sa propre fête du retour, redonnait ainsi une dimension collective à un retour individualisé de ses combattants.

Ces festivités eurent lieu à Saint-Sauves (ainsi qu'à Briffons, Saint-Julien Puy-Lavèze et Singles) le dimanche 28 décembre 1919 sur l'initiative d'un groupe d'anciens combattants.

La municipalité PERRY venait d'être remplacée par un nouveau conseil municipal dont le maire, M. Léger VEDRINE d'Huistiaux, et son adjoint M. Pierre BRUGIERE de La Palle, avaient été installés le 7 décembre 1919. Par délibération en date du 17 décembre 1919, elle acceptera d'assister au complet aux festivités et d'offrir le café et les vins fins à tous les convives.

L'édition du vendredi 2 janvier 1920 de « L'avenir du Puy-de-Dôme et du Centre » fait ainsi le récit de la fête des poilus rentrés du front qui rencontra un plein succès. Le programme, qui avait été diffusé dans les journaux quelques jours auparavant, fut exécuté à la lettre, à la satisfaction de tous.

À midi, salle de la mairie, eut lieu la distribution des diplômes aux familles qui avaient eu des membres morts au champ d'honneur. Ce fut une cérémonie émouvante. Dans un superbe élan oratoire, le docteur Alexis CASTAN, conseiller municipal, rappela le sacrifice héroïque des soldats enfants de la commune de Saint-Sauves tombés pour la France. Puis M. BOUTOUYRIE, en termes éloquents, fit un éloge mérité de tous ces braves.

Une cérémonie plus gaie, mais combien touchante, eut lieu ensuite à 13 heures avec le couronnement de la sixième Rosière de Saint-Sauves, Françoise BRUGIERE, fille d'un modeste et honnête ouvrier charron du bourg de Saint-Sauves. M. le docteur Gabriel TEILLOT, conseiller municipal, sut en quelques paroles heureuses, et aux applaudissements de toute la foule, exalter la vertu et remercier le généreux donateur, M. Michel ACHARD de Beauberty, qui aurait certainement été heureux, s'il eut été de ce monde, de constater le succès de son legs.

À 14 heures eut lieu à la maison d'école de garçons un banquet de plus de 120 couverts. Les braves poilus de Saint-Sauves savent bien faire les choses ; aussi, pour fêter dignement leur retour, ils avaient tenu à s'entourer de leurs élus.

On remarquait dans la salle M. GUILLAUME, conseiller général, M. Jean PERRY, conseiller d'arrondissement et ancien maire, M. le maire de Saint-Sauves Léger VEDRINE et tout son conseil municipal, M. BOUTOUYRIE, M. MONTEL, le président de l'association des mutilés, le président de l'association des anciens combattants de la section de Saint-Sauves et M. ODE-VIALLA, vice-président de la fédération des mutilés du Puy-de-Dôme. Une délégation des combattants de 1870 assistait également au banquet. Cette belle assemblée était présidée par la Rosière et ses deux charmantes demoiselles d'honneur. Une mention spéciale au groupe de jeunes filles de Saint-Sauves qui avaient décoré superbement la salle du banquet.

Le repas fut servi d'une manière parfaite par les soins de M. Claude LONGEVIALLE, propriétaire de l'hôtel des Touristes qui, une fois de plus, se surpassa. Au dessert commencèrent les discours. Ce fut d'abord M. GUILLAUME, conseiller général, qui prit la parole. Dans un discours plein de cordialité, il remercia les poilus de Saint-Sauves de leur invitation et leur promit son dévouement le plus entier. Puis la charmante et gracieuse Rosière, Mlle BRUGIERE, en quelques mots très applaudis, tint à remercier tous ceux qui ont fait d'elle l'héroïne de la journée et en exprima toute sa reconnaissance à ses véritables bienfaiteurs. M. Victor AUDIGIER, conseiller municipal et vice-président de l'association des anciens combattants, remercia également les généreux donateurs qui avaient, par leur obole, assuré le succès de cette fête.

Ce fut ensuite M. BOUTOUYRIE, le sympathique directeur de l'école de Saint-Sauves, qui remercia la délégation d'anciens élèves qui avait tenu à l'inviter. Dans son discours, plein de franchise et de cœur, il retraça les souffrances des poilus. Plus d'une larme vint dans les yeux en entendant la péroraison de ce père qui a eu son fils (Paul) tué en héros à l'âge de 22 ans à Verdun.

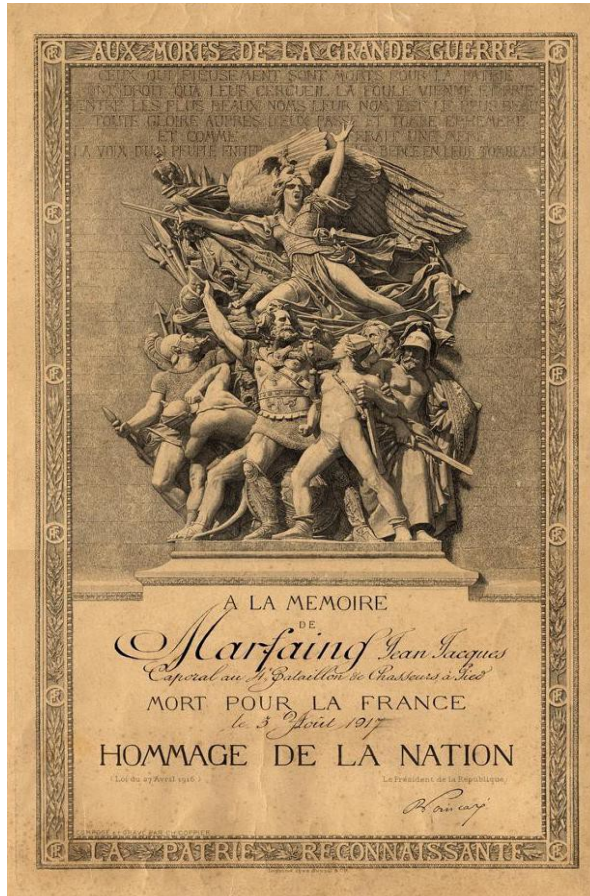
M. ODE-VIALLA, vice-président de l'association départementale des mutilés, fit ensuite un appel pour la maison des mutilés. Une quête faite immédiatement à cette intention rapporta la somme de 105 francs. M. le docteur CASTAN, en quelques paroles bien senties, rappela ensuite que si les poilus avaient été les artisans de la victoire, ils devaient maintenant être les artisans de la paix en travaillant énergiquement à la reconstruction nationale.

À compter de 20 heures, un bal des plus animés et qui dura jusqu'au jour termina cette belle manifestation patriotique.

Le banquet des poilus a donc coïncidé avec la célébration villageoise traditionnelle de la commune qui a eu lieu sans interruption pendant les hostilités, mais dans une certaine confidentialité, avec la désignation des Rosières suivantes :

Année	Nom	Village
1914	Marie-Thérèse BOUCHET	Le bourg
1915	Marie MONIER	Beauberty
1916	Céline CHASSAGNE	Les Vingtous
1917	Marie-Louise VAZEILLE	Goulandre
1918	Madeleine ASTIC	Le bourg

On peut constater enfin que cette célébration amalgame les sentiments de l'immédiat après-guerre : la peine des familles et des combattants pour les uns à travers la distribution de diplômes, la joie du retour des autres avec la tenue d'un banquet (prévu dans 78% des fêtes du retour organisées dans le Puy-de-Dôme) et d'un bal public (57 % des fêtes en question).



## La commande du monument aux morts

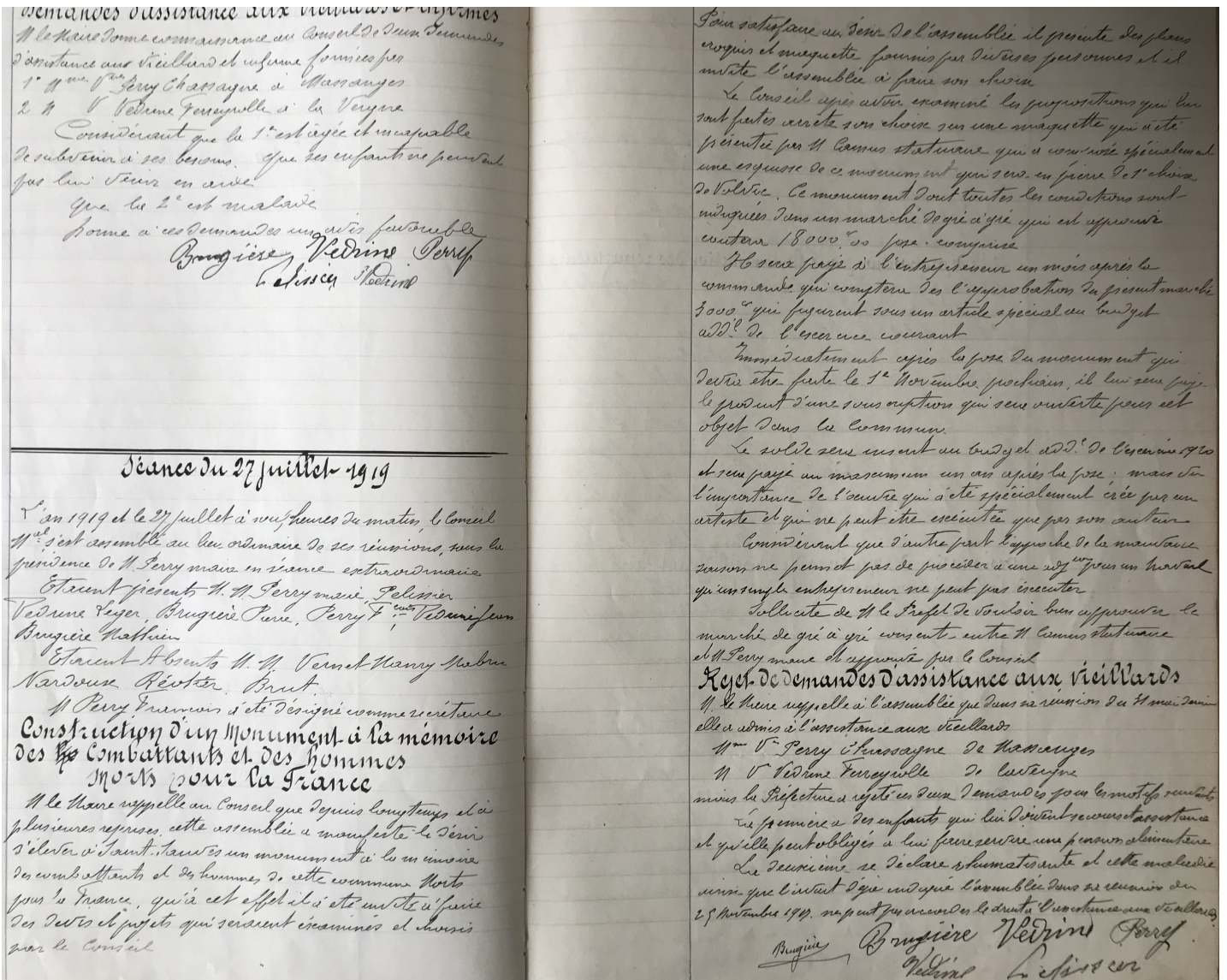
Dès sa séance du 12 juin 1915, le conseil municipal de Saint-Sauves envisage l'élévation d'un monument à la mémoire de ceux qui sont morts pour la France. En effet, à cette date, la Grande guerre ayant fait de grands vides parmi les combattants de cette commune sans que les nombreuses familles en deuil aient la consolation de pouvoir se recueillir sur les restes de ceux qui ont disparu, le conseil municipal émet le vœu d'élever dans le cimetière de Saint-Sauves un monument commémoratif qui rappellera pour toujours le souvenir de ceux qui sont morts pour la France. Les élus votent à titre indicatif la somme de 100 francs pour l'exécution du monument et décident d'étudier le projet dès que les circonstances le permettront.

Ces circonstances interviennent à la fin de la guerre avec l'inscription au budget additionnel de l'exercice 1919 de la somme de 3 000 francs pour la construction d'un monument élevé à la mémoire des hommes de Saint-Sauves morts à la guerre. Lors de sa séance du 31 mai 1919, le conseil municipal décide de faire ériger ce monument « *en un lieu où il sera à la vue de tout le monde et estime que la place principale et spécialement les abords de la fontaine sont les endroits qui paraissent le plus convenable pour recevoir le monument* ». L'agent voyer, M. PERRY de Tauves, est désigné pour établir quelques croquis pour que les élus puissent faire leur choix ; également, ceux-ci décident de lancer une souscription publique pour permettre l'achat d'un bronze symbolique afin de compléter le monument.

Le 27 juillet 1919, le maire Jean PERRY rappelle au conseil municipal que depuis longtemps et à plusieurs reprises, cette assemblée a manifesté le désir d'élever à Saint-Sauves un monument à la mémoire des combattants et des hommes de cette commune morts pour la France. Il présente les plans, croquis et maquette fournis par les différents candidats et invite l'assemblée à faire son choix.

Le conseil municipal arrête sa décision sur une maquette présentée par le statuaire Jean CAMUS qui a composé spécialement une esquisse de ce monument qui sera intégralement en pierre de 1<sup>er</sup> choix de Volvic (andésite). Comme dans la majorité des cas, les raisons du choix du sculpteur ne sont pas explicitées dans les archives communales, la délibération mentionnant seulement que toutes les conditions sont réunies dans un marché de gré à gré pour la somme de 18 000 francs pose comprise (correspondant aujourd'hui à 28 000 euros). Il sera payé à l'entrepreneur un mois après la commande la somme de 3 000 francs provisionnée à cette fin. Immédiatement après la pose du monument, qui devait initialement être réalisée avant la Toussaint 1919, il lui sera également payé le produit de la souscription ouverte auprès de la population de Saint-Sauves. Quant au solde, il sera inscrit au budget additionnel de l'exercice 1920 et sera payé dans le délai maximum d'un an après la pose.

La délibération ajoute que « vu l'importance de l'œuvre qui a été spécialement créée par un artiste et qui ne peut être exécutée que par son auteur, considérant que d'autre part, l'approche de la mauvaise saison ne permet pas de procéder à une adjudication pour un travail qu'un simple entrepreneur ne peut pas exécuter, sollicite de M. le Préfet de vouloir bien approuver le marché de gré à gré consenti entre M. CAMUS statuaire et M. PERRY maire et approuvé par le conseil ».



En dépit des difficultés économiques de l'après-guerre, la souscription publique a permis de collecter la somme de 5 600 francs, complétée par une subvention de l'État à hauteur de 6 000 francs et par les ressources ordinaires de la commune. Le monument aux morts de Saint-Sauves est finalement l'un des premiers du département, la plupart des autres monuments du canton pouvant être datés entre 1921 (Tauves) et 1927 (Labessette).

La réception officielle du monument le dimanche 28 novembre 1920 traduit un délai de réalisation singulièrement bref pour une œuvre originale et complexe, ce délai était en moyenne de deux années.

Le deuil et la douleur familiale sont le thème de l'émouvant monument de Saint-Sauves. Là, la mort du père a été représentée par une scène regroupant un grand-père et son petit-fils.

L'absence de figure féminine fait de la guerre un devoir d'hommes. La statuaire figure un vieil homme coiffé d'un chapeau, en sabots et habillé de la traditionnelle biauade, assis sous une tonnelle auprès d'un enfant en sandales et en culotte courte. Les deux personnages fixent du regard un casque Adrian posé sur les genoux du patriarche, une véritable relique percée par un éclat d'obus, symbolisant le parent absent. Les décès dus à la guerre ont bouleversé l'ordre naturel des générations. La scène insiste donc sur la mort de masse d'une génération de pères, et la souffrance de leurs parents et de leurs enfants. Les visages sont tristes. L'inscription sur une contre-marche traduit les paroles de l'aïeul à l'enfant : « *Ne l'oublie jamais* ». La scène est presque initiatique pour le jeune orphelin, à qui son grand-père transmet le souvenir douloureux de la guerre meurtrière, la main gauche posée sur son épaule. Il est à relever que l'enfant porte à la hanche une épée de bois, comme pour signifier qu'il se prépare, à son tour, à faire son devoir.

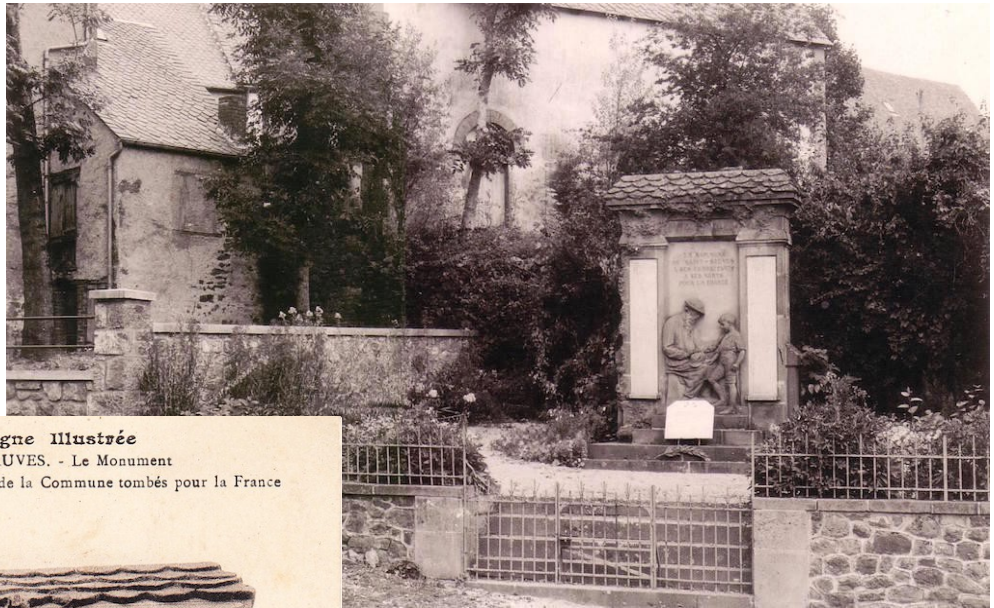
Le monument est érigé sur une place publique du bourg, à un endroit remarquable, à la fois éloigné des symboles de la mairie et de l'église mais dans un carrefour important du village où il est visible de tous.

Lors de sa séance du 18 décembre 1921, le conseil municipal sollicite auprès du préfet du département l'attribution à titre gratuit de divers « trophées de guerre » afin de garnir ce square, en l'espèce deux canons de 77, deux obus de 150 et une torpille de 240. Pour autant, ces armes et munitions semblent n'avoir jamais été affectées à la commune.

Le 14 juin 1922, le conseil municipal constate que le mur de clôture du terrain est trop haut et que l'entrée de l'escalier d'accès au terrain est trop étroit. De même, le piédestal du monument est jugé insuffisamment élevé. Aussi, afin de faire paraître avantageusement l'ouvrage d'art, les élus décident l'ouverture d'une entrée et la réalisation d'un escalier de la même largeur que le monument. Également, ils décident l'abaissement du mur et l'ajout d'un petit grillage assorti aux portes d'entrées de l'escalier, ainsi que le déblaiement de la terre en surélévation des murs.

Parfois dénommé « enclos sacré », la parcelle est clôturée jusqu'en 2018 par une grille afin de protéger l'édicule de la divagation des animaux domestique et du bétail, et ainsi préserver le caractère solennel et inviolable des lieux. À partir de 1925, un proposé à l'entretien des lieux est désigné en la personne de François BERTRAND du bourg, puis du garde-champêtre Michel UMBDENSTOCK.

Outre la plantation de buis et l'ajout de la plaque des morts des guerres 1939-1945, Indochine et Afrique du Nord, le site a été complété par la pose d'un mat sur lequel sont hissées les couleurs nationales à chaque cérémonie patriotique.



## Le statuaire Jean CAMUS (1877-1955) et ses œuvres

Né le 12 novembre 1877 à Clermont-Ferrand, Jean-Marie CAMUS installe son atelier à Paris au 11 rue de Saint-Simon. Élève de Louis BARNAS et Jules COUTAN à l'école des beaux-arts de Paris, son travail consiste en des bustes de portraits et des groupes figuratifs de style Art nouveau et Art déco.



Il expose à partir de 1900 au salon des artistes français de Paris avec « *Groupe d'enfants* » et reçoit en 1931 une médaille d'or « hors compétition ». En 1908, il expose au salon des artistes coloniaux. Ses œuvres majeures sont des bustes de « *N. Pasquier et de ses enfants, de M. Crouzy et de Mademoiselle Thomson* ».

Jean CAMUS était chevalier de la Légion d'honneur. Il est décédé à Paris le 16 juin 1955.

Son style est habituellement allégorique : figure ailée à Chamalières et au cimetière des Carmes à Clermont-Ferrand, pleureuse antique à Montferrand et Avèze (1923). Ses sculptures les plus originales se trouvent à Saint-Sauves (1920) et à Tauves (1921) où le décor est relativement imposant.





Les édicules de ces deux communes présentent des similitudes certaines dans la disposition des éléments, les différences les plus flagrantes résidant dans le choix des couvertures et dans la technique de la sculpture : ronde bosse pour Tauves, mixte pour Saint-Sauves. Les scènes figurées sont nettement plus complexes que celles des monuments habituellement visibles. Si elles ne glorifient pas directement le soldat héroïque tombé au Champ d'honneur et semblent s'intéresser plutôt à ceux qui sont restés, la présence du soldat disparu reste cependant très vive : à Saint-Sauves, un grand-père en sabots et revêtu d'une baidade raconte l'épopée du fils disparu à son petit-fils. À Tauves, une veuve en costume traditionnel dépose une couronne de fleurs sur une tombe, la scène étant encadrée par un porche dont la pierre régionale de Volvic accentue le caractère local. Contrairement au monument de Tauves, ceux de Saint-Sauves et d'Avèze portent la signature du sculpteur (le monument d'Avèze étant en plus daté).



En 1923, Jean CAMUS a réalisé un édifice identique à Sainte-Foy-la-Grande (Gironde) et inscrit aux monuments historiques par arrêté du 21 octobre 2014.



Ce sujet a d'ailleurs inspiré un sculpteur de Noyon, Jean ANDRÉ, dont l'œuvre inaugurée en 1935, le monument aux morts de la commune de Saint-Christophe-à-Berry (Aisne), représente une scène similaire.



Jean CAMUS est également l'auteur des monuments aux morts de Bort-les-Orgues, d'Eygurande (19), de Bourg-Lastic, de Latour d'Auvergne, de La Bourboule...

## L'inauguration du monument aux morts

Cette inauguration, qui a eu lieu le dimanche 28 novembre 1920, est l'une des premières du canton (le monument de Tauves ayant par exemple été reçu en 1921 et celui d'Avèze en 1923).

Le compte-rendu de cette cérémonie, qualifiée de grandiose et émouvante, a été fidèlement retranscrit par la presse locale de l'époque. Ainsi on apprend sur une pleine colonne en page 3 de l'édition du lundi 6 décembre 1920 de « L'avenir du Puy-de-Dôme et du Centre » que l'hommage débute à 10 heures place de la Mairie où se groupent Léger VEDRINE, maire, et son conseil municipal, la compagnie des sapeurs-pompiers, l'association des mutilés, l'amicale des anciens combattants, les veuves de guerre et les représentants des familles des morts pour la France.

Quinze minutes plus tard arrive en automobile le général de division Henri LINDER (1859-1945), commandant le 13<sup>ème</sup> corps d'armée de Clermont-Ferrand, et un conseiller de préfecture représentant Monsieur le préfet du Puy-de-Dôme Paul BOUJU. Ont également été conviés tous les députés et sénateurs du département, le conseiller général et le conseiller d'arrondissement. La musique joue la « Marseillaise », l'assistance nombreuse se découvre et Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux invités.

Puis le cortège se constitue pour se rendre à l'église. Les enfants des écoles, conduits par leurs maîtres et maîtresses, ouvrent la marche derrière la musique. Ils sont suivis du drapeau, porté par un mutilé, encadré par quatre pompiers en grande tenue comme garde d'honneur et chargés de porter une palme offerte par les mutilés et anciens combattants ainsi que trois couronnes, dons du conseiller d'arrondissement et ancien maire de Saint-Sauves M. Jean PERRY, de la municipalité de Saint-Sauves et du village de Liournat qui a subi les pertes les plus nombreuses avec 12 soldats tués ou disparus.

L'église ne peut contenir que la moitié de la foule présente. Les différents groupes prennent place qui leur sont assignées. Pendant toute la messe, la musique joue des morceaux de circonstance fort bien exécutés. L'abbé MIGNOT, desservant de la paroisse, prononce une allocution d'une haute élévation d'esprit en évoquant Jeanne d'Arc sauvant la France puis la bataille de la Marne qui empêcha le pays de tomber sous le joug allemand.

Après la messe, le cortège se reforme et, après avoir fait le tour du bourg, se rend devant le monument aux morts. La cérémonie commence par la distribution de diplômes de soldats morts pour la France aux familles qui ne l'avaient pas encore reçu. Le général LINDER remet ensuite la médaille militaire à titre posthume aux familles des soldats François ONDET, Paul BOUTOUYRIE, Alexandre SARLIEVES, Jean-Baptiste PERRY, Joseph Louis BRUGIERE, BELLON-BATTU et MAILLOT-MANRY.

Trois anciens combattants reçoivent également des mains du général la médaille militaire : Joseph MABRU, Joseph AUDIGIER et Victor AUDIGIER.

La distribution des décorations terminée, le rideau tricolore couvrant le monument est retiré, dévoilant celui-ci dans toute sa beauté. La musique joue une nouvelle fois l'hymne national devant une foule recueillie, l'instant est solennel. Puis en quelques paroles, l'auteur du monument, M. Jean CAMUS, en fait la remise officielle à la commune de Saint-Sauves. Le maire M. VEDRINE le reçoit au nom de ses administrés et, dans son discours, remercie d'abord le sculpteur et le félicite du talent qu'il a déployé pour accomplir cette véritable œuvre d'art encore aujourd'hui parfaitement conservée. Il remercie ensuite le général LINDER et le conseiller de préfecture d'avoir accepté son invitation, avant de s'adresser aux généreux donateurs qui ont permis de donner à la commune de Saint-Sauves un monument digne des lourds sacrifices consentis par ses enfants pendant plus de quatre ans. Enfin, il adresse aux familles endeuillées par la guerre l'expression de ses sentiments émus.

M. le curé procède ensuite à la bénédiction du monument. Une petite fille récite une poésie patriotique ; deux jeunes garçons récitent l'un l' « Hymne aux morts pour la Patrie » de Victor HUGO, l'autre « Le Champ de bataille » de LEMOINE.

La parole est donnée au général LINDER qui prononce une allocution simple mais émouvante. Il fait un parallèle entre la guerre de 1870 et la guerre de 1914-1918 avant de terminer par une magnifique péroraison, saluant les morts de la commune de Saint-Sauves.

Enfin, le docteur Alexis CASTAN, conseiller municipal, dans une superbe envolée d'éloquence, interprète le message transmis par le monument ; il montre ce vieillard tenant un casque percé par un éclat d'obus et parlant à son petit-fils qui, dans l'insouciance de son jeune âge, parodie la guerre avec un sabre de bois à la hanche. « *Mon petit, lui dit-il, il faut aimer son pays mais détester la guerre. Il faut faire l'impossible pour l'éviter. Vois ce casque percé, c'est celui de ton aîné, ne l'oublie jamais car il s'est sacrifié pour que tu sois libre !* ». Puis, continuant son discours, le docteur CASTAN fait revivre les différents épisodes de la Grande guerre. Le général LINDER, reprenant la parole, explique comment fut gagnée la bataille de la Marne.

Inutile de dire combien furent applaudis tous ces admirables discours qui impressionnèrent vivement la population.

À 13 heures, le cortège se reforme pour rejoindre la place de la Mairie d'un pas redoublé puis se disloquer. La cérémonie s'achève par un grand banquet offert par la municipalité à l'hôtel des Touristes de M. Claude LONGEVIALLE, où sont attablés le général LINDER, le conseiller de préfecture, le conseiller d'arrondissement M. PERRY, le maire de Saint-Sauves M. VEDRINE et son conseil municipal, ainsi que les sapeurs-pompiers, les musiciens et de nombreux mutilés et anciens combattants.

Des félicitations et des remerciements ont été adressés à toutes les jeunes filles et personnes de Saint-Sauves qui ont rivalisé de talent pour décorer le monument aux morts et les rues du bourg empruntées par le cortège, en particulier l'institutrice Mme PERRY et tous les membres du comité d'organisation présidé par le notaire M. Antoine MIGNOT.



Né à Toulon (Var) le 1er janvier 1859, **Henri Eugène Benjamin LINDER** intègre l'école polytechnique le 1er octobre 1879, puis devient élève de l'école d'application de l'artillerie et du génie de Fontainebleau.

En 1900, on le retrouve chef de bataillon breveté du génie en garnison à Mézières. En 1910, il est directeur de l'arme du génie à Amiens avec le grade de colonel. Général de brigade le 21 mai 1914, il est nommé au Comité d'état-major.

Le 9 décembre 1914, il est placé à la tête d'une brigade d'infanterie. Il commande par intérim la 4ème division d'infanterie en 1916. Il est promu général de division le 31 décembre 1917 et maintenu dans son commandement. Le 24 mars 1917, il est placé à la tête du 13ème Corps d'armée de Clermont-Ferrand.

Le général LINDER est titulaire de trois citations à l'ordre de l'armée. Il a été élevé à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur par arrêté ministériel du 30 décembre 1920. Il est décédé le 6 avril 1945 à l'âge de 86 ans à Clermont-Ferrand.

## Les Morts pour la France et le « Livre d'or » de Saint-Sauves

Créée par la loi du 2 juillet 1915, la qualité de « Mort pour la France » est attribuée aux civils et aux soldats victimes de la guerre afin d'honorer leur mémoire ; ainsi, tout au long du conflit, le service de l'état-civil, des renseignements aux familles et successions militaires du ministère de la Guerre tient à jour un fichier de tous les soldats bénéficiaires de cette mention qui répondait à des critères précis : seules les personnes décédées entre le 2 août 1914 et le 24 octobre 1919, morts sur le champ de bataille ou à cause de dommages directement imputables au conflit, étaient susceptibles de la recevoir.

La mention « Mort pour la France » est essentiellement honorifique et aucun pécule, capital ou pension ne sont versés lors de son attribution. Sa pérennité est garantie par l'inscription en marge de l'acte de décès. Elle apparaît sur les copies et les extraits de l'acte de décès et dans tout acte où est cité le nom du défunt postérieurement à l'attribution de la mention.

L'article 2 de la loi n° 273-2012 du 28 février 2012 a rendu obligatoire l'inscription des morts pour la France sur le monument aux morts de leur lieu de naissance ou de leur dernier domicile. Aux termes de cette loi, il appartient aux familles de s'adresser directement à la mairie de la commune où elle souhaite voir inscrit le nom de leur parent. Les enfants mineurs des morts pour la France ont vocation à être adoptés par la Nation. La famille des morts pour la France bénéficie enfin d'un droit annuel à pèlerinage sur la tombe ou sur le lieu de la disparition.

Le projet d'un Livre d'or comprenant les noms de tous ces héros jusqu'alors anonymes, et qui serait déposé au Panthéon, a été lancé par la loi du 25 octobre 1919 « relative à la commémoration et à la glorification des morts pour la France au cours de la Grande guerre ». Un livre d'or communal serait également remis à chaque village afin qu'il soit déposé dans l'une des salles de la mairie et tenu à la disposition des habitants.

Le ministère des Pensions, nouvellement créé avec André MAGINOT à sa tête, est chargé d'établir, à partir du fichier existant, la liste des morts pour la France de chaque commune ; il l'adresse en 1929 aux maires qui la contrôlent et l'amendent. Des correspondances témoignent souvent de ces échanges entre les deux parties. Toutefois, les décalages entre les noms figurant sur les monuments aux morts et ceux des Livres d'or, comme cela est le cas à Saint-Sauves, proviennent du fait que la liste du ministère est établie en 1929 alors que les monuments aux morts ont presque tous été érigés entre 1920 et 1925.

En 1935, la présentation matérielle du futur Livre d'or est fixée : 120 volumes devaient être imprimés en plusieurs exemplaires, dont un serait déposé au Panthéon. Les contraintes budgétaires, puis le début de la Seconde Guerre mondiale, mirent fin au projet.

Les Archives nationales conservent encore pour chaque commune les travaux préparatoires consistant en une liste des soldats morts pour la France, classée par ordre alphabétique des localités du département concerné (suivant la nomenclature de 1930). Ces listes nominatives communales permettent de connaître pour chaque soldat les nom et prénom, date et lieu de naissance, grade et régime d'appartenance, date et lieu de décès. Le lieu de sépulture, en revanche, n'est pas indiqué.

En principe, les personnes mentionnées sont celles qui sont nées ou résidaient dans la commune au moment de la mobilisation, mais un flou a longtemps subsisté sur cette question ; c'est ce qui explique, pour une part, les divergences entre les listes communales de morts pour la France et les noms portés sur les monuments aux morts.

Le fonds est aujourd'hui conservé aux Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine (93) sous les cotes 19860711/1 à 594. Les listes définitives, composées de 260 882 pages, ont fait l'objet d'une numérisation et sont consultables sur internet.

La liste de Saint-Sauves dénombre quant à elle 97 noms, classés par ordre alphabétique, et rédigés de manière manuscrite sur 18 pages numérotées et à l'en-tête du bureau de l'état-civil (direction de la liquidation) du ministère des pensions. Ces informations sont similaires à celles contenues dans les fiches des morts pour la France telles qu'elle sont consultables sur le site du service historique de la défense « Mémoire des hommes » depuis novembre 2003.

Des corrections et ajouts apportés par la mairie de Saint-Sauves sont perceptibles par la couleur de l'encre rouge ou d'un crayon bleu. Enfin, chaque page porte la date de l'établissement de la liste, soit le 7 novembre 1929.



MINISTÈRE  
DES PENSIONS.

LIVRE D'OR.

Loi du 25 Octobre 1919.

DIRECTION  
DE LA LIQUIDATION.

BUREAU  
DE L'ÉTAT CIVIL  
Rue Oudinot, n° 8.

COMMUNE DE *Saint Sauves*  
DÉPARTEMENT DE *Puy de Dôme*

NOM ET PRÉNOMS.	DATE ET LIEU DE NAISSANCE.	RÉGIMENT ET GRADE.	DATE ET LIEU DE DÉCÈS.
<i>Bochard Antoine</i>	<i>15 octobre 1881 St Sauves</i>	<i>28 B. de tirailleurs sénégalais 2cl</i>	<i>26 juillet 1918 Ante 13/20 ?</i>
<i>Aubert François</i>	<i>15 avril 1874 Bourg Lastic <sup>sup. de Dôme</sup></i>	<i>18 Airostation 2cl</i>	<i>30 janvier 1918 Louvigny (Maine)</i>
<i>Audigier François, Antonin</i>	<i>14 Mars 1878 St Sauves</i>	<i>201 Inf Soldat</i>	<i>13 septembre 1916 Rancourt (Maine)</i>
<i>Audigier Jules François</i>	<i>15 Mai 1894 St Sauves</i>	<i>201 Inf 2cl</i>	<i>26 janvier 1917 Louvain, (Maine)</i>
<i>Audigier Michel</i>	<i>7 avril 1894 St Sauves</i>	<i>15 Inf 2cl</i>	<i>23 août 1916 Perdun (Maine)</i>
<i>Augeyre Pierre Henri</i>	<i>18 Mars 1897 St Sauves</i>	<i>215 Inf 2cl</i>	<i>14 Mars 1918 en action (Maine)</i>

Mentionnée  
accuse

*Demander de*  
*Subscriptions*  
~~*Audigier L.*~~  
~~*P. A. H. J.*~~  
~~*Bony L.*~~  
~~*Bouvin J.*~~  
~~*Bouffette J.*~~  
~~*Bouffette J.*~~  
~~*Chagal A.*~~  
~~*Louvet H. J.*~~  
~~*Madras J.*~~  
~~*Martin J.*~~  
~~*Rives J. H.*~~  
~~*Vialle L. H.*~~

NOV 1929

411-435-1928. [33768]

MINISTÈRE  
DES PENSIONS.

# LIVRE D'OR.

Loi du 25 Octobre 1919.

DIRECTION  
DE LA LIQUIDATION.

BUREAU  
DE L'ÉTAT CIVIL  
Rue Oudinot, n° 8.

COMMUNE DE

*St Sauves*

DÉPARTEMENT DE

*Fuy. Se. Somme*

NOM ET PRÉNOMS.	DATE ET LIEU DE NAISSANCE.	RÉGIMENT ET GRADE.	DATE ET LIEU DE DÉCÈS.
<i>Bellaigne Jean Maurice</i>	<i>20 décembre 1896 St Sauves</i>	<i>119 R. Inf 3<sup>e</sup> st</i>	<i>3 juillet 1917 Faissy aille aime</i>
<i>Bellon Jean</i>	<i>Vari page 3</i>		
<i>Bellot Michel</i>	<i>17 septembre 1892 St Sauves</i>	<i>172 R. Inf st</i>	<i>27 Janvier 1918 Carpack H<sup>r</sup>R<sup>h</sup>m</i>
<i>Bertrand Joseph</i>	<i>Vari page 4</i>		
<i>Bertrand Mauris François</i>	<i>19 novembre 1882 St Sauves</i>	<i>92 R. Inf adjudant</i>	<i>14 novembre 1918 Bourvaignes comm</i>
<i>Barin Pierre</i>	<i>28 septembre 1888 St Sauves</i>	<i>28<sup>e</sup> Gon chasseur caporail</i>	<i>3 novembre 1914 tete de Vieille Calice</i>
<i>Bony Jean Louis</i>	<i>27 juillet 1899 St Sauves</i>	<i>60 R. Inf st</i>	<i>21 avril 1918 Niedergroehren Allemagne</i>
<i>Bony Joseph Emile</i>	<i>18 octobre 1882 St Sauves</i>	<i>413<sup>e</sup> Inf soldat</i>	<i>18 octobre 1918 Bouches (P. de C)</i>
<i>Bony Pierre</i>	<i>17 septembre 1880 St Sauves</i>	<i>358 R. Inf st</i>	<i>11 novembre 1918 Rafmaisons W<sup>g</sup></i>
<i>Bouchaudy Antoine Jean</i>	<i>31 août 1878 St Sauves</i>	<i>73 R. Inf st</i>	<i>12 juin 1918 Laversine aime</i>
<i>Bouchaudy François</i>	<i>13 juillet 1897 St Sauves</i>	<i>216 R. Artillerie st</i>	<i>18 août 1917 Clairs chères W<sup>g</sup></i>

*Mission de liquidation  
n° 1000*

7 NOV 1929

41163-1026. [33488].

MINISTÈRE  
DES PENSIONS.

LIVRE D'OR.

Loi du 25 Octobre 1919.

DIRECTION  
DE LA LIQUIDATION.

COMMUNE DE

*St Sauves*

BUREAU  
DE L'ÉTAT CIVIL  
Rue Oudinot, n° 8.

DÉPARTEMENT DE

*Fuy de Seine*

NOM ET PRÉNOMS.	DATE ET LIEU DE NAISSANCE.	RÉGIMENT ET GRADE.	DATE ET LIEU DE DÉCÈS.
<i>Bouchaudy Jean Baptiste</i>	<i>6 Octobre 1888 St Sauves</i>	<i>16 R. Inf st</i>	<i>21 août 1914 Sarrelbourg Moselle</i>
<i>Bouchaudy Pierre</i>	<i>28 Novembre 1874 St Sauves</i>	<i>99 R. Inf st</i>	<i>28 décembre 1915 Belfort 14<sup>e</sup> 4<sup>e</sup> de Belfort</i>
<i>Boutourie Paul Auguste</i>	<i>9 avril 1898 St Sauves</i>	<i>121 R. Inf aspirant</i>	<i>12 janvier 1918 Verdun Meuse</i>
<i>Brandely Leger Henri</i>	<i>6 février 1889 St Sauves</i>	<i>86 R. Inf st</i>	<i>10 juillet 1916 Chemnitz Allemagne</i>
<i>Brugière Marie Joseph</i>	<i>28 mars 1898 St Sauves</i>	<i>99 R. Inf st</i>	<i>30 avril 1916 Faux miroir Meuse</i>
<i>Brugière Pierre</i>	<i>8 juin 1892 Fauvelly St-Denis</i>	<i>92 R. Inf caporal</i>	<i>10 novembre 1918 8 septembre 1916 pres. Charles Aldonnes Chaulmy Somme</i>
<i>Brut Jean Louis</i>	<i>20 avril 1896 St Sauves</i>	<i>92 R. Inf soldat</i>	<i>8 septembre 1916 Chaulmy Somme</i>
<i>Bellon Jean</i>	<i>16 janvier 1888 St Sauves</i>	<i>70<sup>e</sup> Chassun st</i>	<i>7 octobre 1918 Thorigny Aisne</i>

*rectifié  
inscriptions  
accepté*

7 NOV 1929

411-35-1928  
331881

MINISTÈRE  
DES PENSIONS.

# LIVRE D'OR.

Loi du 25 Octobre 1919. 3

DIRECTION  
DE LA LIQUIDATION.

COMMUNE DE

*St Sauves*

BUREAU  
DE L'ÉTAT CIVIL  
Rue Oudinot, n° 8.

DÉPARTEMENT DE

*Fuy Saône*

NOM ET PRÉNOMS.	DATE ET LIEU DE NAISSANCE.	RÉGIMENT ET GRADE.	DATE ET LIEU DE DÉCÈS.
<i>Bertrand</i>	<i>naissance page 2 7 Octobre 1891</i>	<i>37 R. Inf</i>	<i>16 Juin 1918</i>
<i>Joseph Pierre</i>	<i>Laqueuille Nijon</i>	<i>cap. al</i>	<i>Neurille St Vaast E. de Calais</i>
<i>Burin</i>	<i>14 septembre 1882</i>	<i>82 R. Inf</i>	<i>7 avril 1918</i>
<i>Jean Louis</i>	<i>St Sauves.</i>	<i>st</i>	<i>Agromoise</i>

7 NOV 1929

411-435-1028. (33488)

MINISTÈRE  
DES PENSIONS.

LIVRE D'OR.

Loi du 25 Octobre 1919.

DIRECTION  
DE LA LIQUIDATION.

COMMUNE DE

*Saint-Sauves*

BUREAU  
DE L'ÉTAT CIVIL  
Rue Oudinot, n° 8.

DÉPARTEMENT DE

*Guy de Dôme*

NOM ET PRÉNOMS.	DATE ET LIEU DE NAISSANCE.	RÉGIMENT ET GRADE.	DATE ET LIEU DE DÉCÈS.
<i>1</i> Chantelot Laurent	<i>13 Mai 1893</i> <i>St-Sauves</i>	<i>175<sup>e</sup> reg. Inf.</i> <i>Soldat</i>	<i>20 Septembre 1919</i> <i>La Bourboule</i> <i>P. Dôme</i>
<i>2</i> Charbonnel Gervé Jules	<i>29 février 1888</i> <i>Bagnols</i> <i>Guy de Dôme</i>	<i>62<sup>e</sup> B<sup>e</sup> chasseur</i> <i>Soldat</i>	<i>4 Juin 1918</i> <i>Wemmel Belgique</i>
<i>4</i> Chazal Jean	<i>13 février 1888</i> <i>Cauves</i> <i>Guy de Dôme</i>	<i>92<sup>e</sup> reg. Inf.</i> <i>Soldat</i>	<i>20 Août 1914</i> <i>Pain-Matich</i> <i>Belgique</i>
<i>3</i> Chazal Andoin	<i>22 octobre 1893</i> <i>Cauves</i> <i>Guy de Dôme</i>	<i>11<sup>e</sup> B<sup>e</sup> chasseur</i> <i>Soldat</i>	<i>20 Mars 1915</i> <i>Claine de Valsch</i> <i>Alsace</i> <i>Gerardmer</i> <i>Vosges</i>

7 NOV 1929

411-435-1928. [33468]

MINISTÈRE  
DES PENSIONS.

LIVRE D'OR.

Loi du 25 Octobre 1919.

DIRECTION  
DE LA LIQUIDATION.

COMMUNE DE *Saint Sauves*

BUREAU  
DE L'ÉTAT CIVIL  
Rue Oudinot, n° 8.

DÉPARTEMENT DE *Fuy de Tôme*

NOM ET PRÉNOMS.	DATE ET LIEU DE NAISSANCE.	RÉGIMENT ET GRADE.	DATE ET LIEU DE DÉCÈS.
<i>Dugat Alphonse</i>	<i>21 janvier 1874 à La Bourboule (Fuy de Tôme)</i>	<i>31<sup>e</sup> B<sup>ou</sup> Chateaux à Fied soldat</i>	<i>24 mars 1915 à St-Denis de Lora (Fuy de Tôme)</i>
<i>Dugat Annet Jean</i>	<i>7 août 1887 à La Bourboule Fuy de Tôme</i>	<i>145<sup>e</sup> R<sup>ég</sup> Art<sup>illerie</sup> soldat</i>	<i>17 août 1918 à Reims (Mame)</i>
<i>Dujardin Etienne</i>	<i>23 août 1879 à St-Sauves.</i>	<i>51<sup>e</sup> B<sup>ou</sup> Chateaux soldat</i>	<i>22 octobre 1914 à Fromelles (Nord)</i>

7 NOV 1929

411-435-1028. [334881]

MINISTÈRE  
DES PENSIONS.

# LIVRE D'OR.

Loi du 25 Octobre 1919.

DIRECTION  
DE LA LIQUIDATION.

BUREAU  
DE L'ÉTAT CIVIL  
Rue Oudriot, n° 8.

COMMUNE DE

*Saint-Lauves*

DÉPARTEMENT DE

*Puy de Dôme*

NOM ET PRÉNOMS.	DATE ET LIEU DE NAISSANCE.	RÉGIMENT ET GRADE.	DATE ET LIEU DE DÉCÈS.
<i>Fargeix Joseph</i>	<i>24 janvier 1888 S.<sup>t</sup> Lauves</i>	<i>104<sup>e</sup> R. Inf. sold.</i>	<i>9 octobre 1918 S.<sup>t</sup> Laurent S.<sup>t</sup> Etienne (Ardenes)</i>
<i>Ferreyrolles Michel</i>	<i>16 avril 1893 S.<sup>t</sup> Lauves</i>	<i>92<sup>e</sup> R. Inf. sold.</i>	<i>12 février 1916 S.<sup>t</sup> Etienne (Lorraine)</i>
<i>Loury Joseph</i>	<i>13 Mai 1888 S.<sup>t</sup> Lauves</i>	<i>86<sup>e</sup> R. Inf. sold.</i>	<i>14 août 1914 Montigny (Vosges)</i>

7 NOV 1929

411-433-1028. [33388]

MINISTÈRE  
DES PENSIONS.

LIVRE D'OR.

Loi du 25 Octobre 1919.

DIRECTION  
DE LA LIQUIDATION.

COMMUNE DE

*St Sauves*

BUREAU  
DE L'ÉTAT CIVIL  
Rue Oudinot, n° 8.

DÉPARTEMENT DE

*Aisne*

NOM ET PRÉNOMS.	DATE ET LIEU DE NAISSANCE.	RÉGIMENT ET GRADE.	DATE ET LIEU DE DÉCÈS.
<i>Gardoy Alphonse</i>	<i>26 Mai 1886 Colonne St Pierre de la Rivière Aisne</i>	<i>305 R. Inf st</i>	<i>13 Novembre 1914 Noiron Aisne</i>
<i>Gaumont Jean Baptiste</i>	<i>16 Octobre 1874 St Sauves</i>	<i>37 R. Inf 6<sup>e</sup> st</i>	<i>21 Novembre 1918 Nitevo Bulgarie</i>
<i>Gary Victor</i>	<i>31 Mars 1896 St Sauves</i>	<i>4 R. Inf 6<sup>e</sup> st</i>	<i>20 Mars 1917 Monastir Serbie</i>
<del><i>Germain Charles</i></del>	<del><i>26 Mars 1878 Lunat Aisne</i></del>	<del><i>371 R. Inf sergent</i></del>	<del><i>8 Janvier 1919 Burschaupt le Haut Alsace</i></del>
<i>Goigoux Alphonse Michel</i>	<i>28 Mars 1893 Chastreix Aisne</i>	<i>86 R. Inf st</i>	<i>19 au 20 août 1914 Sarrebourg Moselle</i>
<i>Goigoux Leon Françoise</i>	<i>17 Mai 1884 St Sauves</i>	<i>321 R. Inf cap. ad</i>	<i>15 Décembre 1916 Bergmann Meuse</i>
<i>Guillaume François Alexandre</i>	<i>2 août 1883 St Sauves</i>	<i>92 R. Inf st</i>	<i>22 septembre 1914 Beauvillon Aisne</i>

radiation  
Aisne

7 NOV 1929

411-435-1028 (33488)



MINISTÈRE  
DES PENSIONS.

DIRECTION  
DE LA LIQUIDATION.

BUREAU  
DE L'ÉTAT CIVIL  
Rue Oudinot, n° 8.

LIVRE D'OR.

Loi du 25 Octobre 1919.

COMMUNE DE

*St Sauves*

DÉPARTEMENT DE

*Fuy de Lôme*

NOM ET PRÉNOMS.	DATE ET LIEU DE NAISSANCE.	RÉGIMENT ET GRADE.	DATE ET LIEU DE DÉCÈS.
<i>Guillaume Jean Maurice</i>	<i>14 Novembre 1887 St Sauves.</i>	<i>107 R. Artillerie #</i>	<i>27 août 1918 Léens aise</i>
<i>Guillaume Prosper Antoine</i>	<i>4 mars 1888 St Sauves</i>	<i>82 R. Inf #</i>	<i>18 juillet 1918 Bourguilles Muzon</i>

7 NOV 1929

411-435-1028. [33688]

MINISTÈRE  
DES PENSIONS.

LIVRE D'OR.

Loi du 25 Octobre 1919.

DIRECTION  
DE LA LIQUIDATION.

BUREAU  
DE L'ÉTAT CIVIL  
Rue Oudinot, n° 8.

COMMUNE DE

*S<sup>t</sup> Sauves*

DÉPARTEMENT DE

*Guy de Donnè*

10

NOM ET PRÉNOMS.	DATE ET LIEU DE NAISSANCE.	RÉGIMENT ET GRADE.	DATE ET LIEU DE DÉCÈS.
<i>Guillard Michel</i>	<i>21 mai 1886 S<sup>t</sup> Sauves</i>	<i>358<sup>e</sup> Inf caporal</i>	<i>17 Octobre 1918 Calme Ardennes</i>

7 NOV 1928

611-435-1028. [33488]

MINISTÈRE  
DES PENSIONS.

# LIVRE D'OR.

Loi du 25 Octobre 1919.

DIRECTION  
DE LA LIQUIDATION.

COMMUNE DE

*St. Sauves*

BUREAU  
DE L'ÉTAT CIVIL  
Rue Oudinot, n° 8.

DÉPARTEMENT DE

*Puy de Dôme*

NOM ET PRÉNOMS.	DATE ET LIEU DE NAISSANCE.	RÉGIMENT ET GRADE.	DATE ET LIEU DE DÉCÈS.
<i>Laborde Jean</i>	<i>26 Janvier 1877 St. Sauves</i>	<i>321 R. Inf sergent</i>	<i>21 avril 1916 Vaux Varennes (Marne)</i>
<i>Laurier Félix Gilbert</i>	<i>13 mars 1883 St. Sauves</i>	<i>40 53<sup>es</sup> Chasseurs sol.<sup>d</sup></i>	<i>22 juillet 1915 Linge (Alsace)</i>

7 NOV 1929

411-435-1928. [33488]

MINISTÈRE DES PENSIONS

LIVRE D'OR

CABINET DU MINISTRE

Services de l'Etat Civil  
et des Sépultures Militaires

COMMUNE de :

Saint Sauves

8, rue Oudinot

DEPARTEMENT de :

Puy de Dôme

NOM et Prénoms	Date et lieu de naissance	Régiment et Grade	Date et lieu de décès
Mabru Antoine	13 mars 1898 St Sauves	42 <sup>e</sup> Inf. sold.	18 juill. 1918 Haut Erson- Aisne
× Mabru Joseph	19 oct <sup>bre</sup> 1896 St Sauves	10 <sup>e</sup> Génie sold.	10 juin 1919 St Sauves Puy de Dôme
Magnol Henri	3 mai 1898 Meuseise Puy de Dôme	413 <sup>e</sup> Inf. sold.	11 oct. 1918 Hauvoini (Ardennes)
Maillet Alexandre Pierre	24 janv <sup>ier</sup> 1893 St Sauves	86 <sup>e</sup> Inf. sold.	9 mars 1916 Eise (Meuse)
Maillet Etienne	20 mai 1883 St Sauves	70 <sup>e</sup> Ch <sup>amp</sup> alps sold.	22 juill. 1918 en Alsace au village de H. Rhein
Maillet Jacques	26 juill. 1882 Heume l'Eglise Puy de Dôme	92 <sup>e</sup> Inf. sold.	3 avr. 1917 Castes Giffecourt Aisne
Manaranches François	23 avr. 1878 St Sauves	99 <sup>e</sup> Inf. sold.	29 juill. 1917 Ch. Atillon Meuse
Manaranche Léon François	7 janv. 1893 St Sauves	101 <sup>e</sup> Inf. sold.	24 mai 1918 Cessier Somme
Manry Jean Guillaume	15 sept. 1897 St Sauves	38 <sup>e</sup> Inf. sold.	19 juin 1917 Fayes Aisne
Manry Joseph	15 sept. 1892 St Sauves	5 <sup>e</sup> Inf. Col. sold.	14 juill. 1918 Bois de La Querie Marne

7 NOV 1928

MINISTÈRE DES PENSIONS

LIVRE D'OR

#  
18

CABINET DU MINISTRE

Services de l'Etat Civil  
et des Sépultures Militaires

8, rue Oudinot

COMMUNE de :

Saint Sauves

DEPARTMENT de :

Puy de Dôme

N O M et Prénoms	Date et lieu de naissance	Régiment et Grade	Date et lieu de décès
Manry Séger	5 janv. 1875 St Sauves	99 <sup>e</sup> Inf <sup>a</sup> soldat	4 mars 1917 Bessoncourt St Polin
Manry François, Marius Pierre, Michel	2 décemb. 1893 St Sauves	159 <sup>e</sup> Inf <sup>a</sup> soldat	30 sept. 1916 en Allemagne Ahdorf
Moulin Louis	11 oct. 1878 St Sauves	50 <sup>e</sup> Inf <sup>a</sup> soldat	3 nov. 1915 Drocourt (P. S. Calais)
Nardoux François Elie	22 janvier 1894 St Etienne aux Bois Corrèze	86 <sup>e</sup> Inf <sup>a</sup> médecin aux 2 <sup>e</sup>	3 février 25 janvier 1916 Montcaillies Somme
Ondet François Marius	31 décembre 1899 Clermont Ferrand Puy de Dôme	414 <sup>e</sup> Inf <sup>a</sup> soldat	29 avril 1918 Baulbourg Ardennes

7 NOV 1929

MINISTÈRE  
DES PENSIONS.

DIRECTION  
DE LA LIQUIDATION.

BUREAU  
DE L'ÉTAT CIVIL  
Rue Oudinot, n° 8.

LIVRE D'OR.

Loi du 25 Octobre 1919.

COMMUNE DE

*Saint Sauves.*

DÉPARTEMENT DE

*Tuy de Loue*

NOM ET PRÉNOMS.	DATE ET LIEU DE NAISSANCE.	RÉGIMENT ET GRADE.	DATE ET LIEU DE DÉCÈS.
<i>Painlong Louis Jean B<sup>te</sup></i>	<i>29 juin 1899 St Sauves</i>	<i>179 7<sup>me</sup> Inf 2<sup>e</sup>el</i>	<i>10 juillet 1919 Beld El Bahs Tunisie</i>
<i>Paul Jean Louis</i>	<i>18 mars 1888 St Sauves</i>	<i>86 7<sup>me</sup> Inf 2<sup>e</sup>el</i>	<i>29 août 1914 Baccarat Metz</i>
<i>Paul Jean Simon Van page B</i>			
<i>Paul Pierre Emile</i>	<i>29 août 1896 St Sauves</i>	<i>366 7<sup>me</sup> Inf 2<sup>e</sup>el</i>	<i>24 juillet 1918 Hamborn (Allemagne)</i>
<i>Paul Pierre Ernest</i>	<i>29 janvier 1899 St Sauves</i>	<i>2 7<sup>me</sup> Inf 2<sup>e</sup>el</i>	<i>13 septembre 1915 Barlema romme</i>
<i>Pelissier François Baptiste</i>	<i>14 juillet 1889 St Sauves</i>	<i>69 7<sup>me</sup> Inf 2<sup>e</sup>el</i>	<i>24 octobre 1917 Beausejour</i>
<i>Pelissier Jean</i>	<i>12.12.1889 à St-Sauves.</i>	<i>210 9<sup>me</sup> Inf 1<sup>er</sup></i>	<i>1.10.1918 à Bar. le Duc (Meuse)</i>
<i>Pelissier Michel</i>	<i>29 mai 1886 St Sauves</i>	<i>130 7<sup>me</sup> Inf 2<sup>e</sup>el</i>	<i>21 mars 1918 Morswillers Marse</i>
<i>Pelissier Pierre</i>	<i>10 mars 1886 St Sauves</i>	<i>199 7<sup>me</sup> Inf 2<sup>e</sup>el</i>	<i>2 juillet 1917 Souchez Vosges</i>
<i>Perry Jean Antoine</i>	<i>17 janvier 1892 St Sauves</i>	<i>14 13<sup>me</sup> Chasseurs 2<sup>e</sup>el</i>	<i>29 septembre 1917 Gerardmes Vosges</i>

NOV 1920

135-435-1.36150-29. (34/88)

MINISTÈRE  
DES PENSIONS.

DIRECTION  
DE LA LIQUIDATION.

BUREAU  
DE L'ÉTAT CIVIL  
Rue Oudinot, n° 8.

LIVRE D'OR.

Loi du 25 Octobre 1919.

COMMUNE DE

*Saint Sauves*

DÉPARTEMENT DE

*Puy de Dôme*

NOM ET PRÉNOMS.	DATE ET LIEU DE NAISSANCE.	RÉGIMENT ET GRADE.	DATE ET LIEU DE DÉCÈS.
<i>Perry Jean Baptiste</i>	<i>20 mai 1898 St Sauves</i>	<i>86 7<sup>e</sup> Inf 2<sup>e</sup></i>	<i>20 septembre 1915 Harbonnières Somme</i>
<i>Prugne François</i>	<i>7 mai 1883 St Sauves</i>	<i>281 7<sup>e</sup> Inf 2<sup>e</sup></i>	<i>14 novembre 1914 Haut leuq <sup>de</sup> <del>de</del> <sup>de</sup> <del>de</del> <sup>de</sup> <del>de</del></i>
<i>Paul <del>inscrite</del> <sup>page 14</sup> Jean Simon</i>	<i>30 mai 1889 St Sauves</i>	<i>8 7<sup>e</sup> Génie 2<sup>e</sup></i>	<i>22 septembre 1914 Belfort <del>1914</del> 2<sup>e</sup> de Belfort</i>
<i>Ramade Antoine</i>	<i>23 sept. 1893 S. Sauves</i>	<i>98 R. Inf 1<sup>e</sup></i>	<i>1 août 1918 5<sup>e</sup> de Roy (vingt)</i>
<i>Ramade Henri Jacques</i>	<i>5 Février 1882 S. Sauves</i>	<i>5 R. Inf 1<sup>e</sup></i>	<i>19 avril 1916 Landrecourt (Maine)</i>
<i>Renard Gabriel</i>	<i>11 Decembre 1878 Guy St Calmier <u>Puy de Dôme</u></i>	<i>113 R. Inf 1<sup>e</sup></i>	<i>19 juillet 1915 Coeuvres (Maine)</i>
<i>Roudel André Marius</i>	<i>30 avril 1895 S. Sauves</i>	<i>1<sup>e</sup> R. Inf 1<sup>e</sup></i>	<i>21 octobre 1917 sur l'Yser Belgique</i>
<i>Roux André Louis</i>	<i>23 Sept. 1897 Singler</i>	<i>366 R. Inf 1<sup>e</sup></i>	<i>4 sept. 1916 Pernandville Somme</i>

NOV 1929

*Puy de Dôme*

135-435-1.36150-29 [33488]

MINISTÈRE  
DES PENSIONS.

DIRECTION  
DE LA LIQUIDATION.

BUREAU  
DE L'ÉTAT CIVIL  
Rue Oudinot, n° 8.

LIVRE D'OR.

Loi du 25 Octobre 1919.

COMMUNE DE

*Saint Sauves*

DÉPARTEMENT DE

*P. de Dôme*

NOM ET PRÉNOMS.	DATE ET LIEU DE NAISSANCE.	RÉGIMENT ET GRADE.	DATE ET LIEU DE DÉCÈS.
<i>Saint Rophe Jean</i>	<i>19 Février 1886 S. Sauves</i>	<i>4. Inf. Cab S.</i>	<i>10 Octobre 1918 Saloniquet Grice</i>
<i>Sarlières Antoine</i>	<i>26 Octobre 1880 S. Sauves</i>	<i>286 R. Inf S.</i>	<i>12 Décembre 1914 Remières (Meuse)</i>
<i>Sarlières Antoine Alexandre</i>	<i>21 Sept 1890 S. Sauves</i>	<i>86 R. Inf S.</i>	<i>20 Aout 1914 Sarrebourg (Moselle)</i>
<i>Sarlières Jean Marie Joseph</i>	<i>2 aout 1895 S. Sauves</i>	<i>201 R. Inf S.</i>	<i>28 aout 1916 Maurepas (Seine)</i>
<i>Sarlières Joseph</i>	<i>27 Sept. 1887 S. Sauves</i>	<i>305 R. Inf S.</i>	<i>12 Novembre 1914 Fontenay (Aisne)</i>
<i>Sarlières Louis</i>	<i>9 Novembre 1881 S. Sauves</i>	<i>158 R. Inf S.</i>	<i>9 Octobre 1914 Wingles (Pas de Calais)</i>
<i>Sertillanges Gilbert</i>	<i>27 Juin 1896 S. Sauves</i>	<i><del>182 8<sup>e</sup> B. L. P. 1<sup>er</sup> R.</del> <del>105 2<sup>e</sup> B. L. P. 1<sup>er</sup> R.</del> S.</i>	<i>6 aout 1915 Marseille (B. du Rh.)</i>
<i>Sertillanges Jean</i>	<i>7<sup>18</sup> Novembre 1883 S. Sauves</i>	<i>74 R. Inf S.</i>	<i>23 Mai 1916 Douaumont (Meuse)</i>

*rectifié*

*rectifié*

7 NOV 1929

135-485-1.36150-29 [33488]



MINISTÈRE  
DES PENSIONS.

LIVRE D'OR.

Loi du 25 Octobre 1919.

DIRECTION  
DE LA LIQUIDATION.

COMMUNE DE

*Saint Sauves*  
*P. de Dome*

BUREAU  
DE L'ÉTAT CIVIL  
Rue Oudinot, n° 3.

DÉPARTEMENT DE

NOM ET PRÉNOMS.	DATE ET LIEU DE NAISSANCE.	RÉGIMENT ET GRADE.	DATE ET LIEU DE DÉCÈS.
<i>Caravant Joseph</i>	<i>28 Janvier 1892 S. Sauves</i>	<i>5<sup>e</sup> R<sup>e</sup> Génie 1<sup>er</sup> Lt</i>	<i>19 Mai 1918 S. Sauves <i>P. de Dome</i></i>
<i>Vallat Jean Marius</i>	<i>4 Juin 1890. S. Sauves</i>	<i>92 R. Inf 1<sup>er</sup> Lt</i>	<i>10 Mars 1916 Bois des Corbeaux <i>Mare</i></i>
<i>Nedrine Antoine</i>	<i>8 Juin 1875 S. Sauves</i>	<i>99 R. Inf 6<sup>ab</sup> Cap. d'al</i>	<i>8 Janvier 1915 <del>Bois de Burnhaupt</del> <i>H<sup>1</sup>-R<sup>1</sup> km - <del>atras</del></i></i>
<i>Nedrine Emmanuel Michel</i>	<i>24 Decembre 1898 S. Sauves</i>	<i>105 R. Inf 1<sup>er</sup> Lt</i>	<i>23 Mars 1916 Malancourt <del>effort</del></i>
<i>Nedrine Jean Baptiste</i>	<i>21 Mai 1883 S. Sauves</i>	<i>70 B. d. Pied <del>sergent Fournier</del></i>	<i>13 Juin 1916 Maupeas femme</i>
<i>Nedrine Léger</i>	<i>13 Decembre 1859 S. Sauves</i>	<i>50 R. Inf 1<sup>er</sup> Lt</i>	<i>2 Mai 1916 Faye en Doye <i>M. de Wally</i></i>
<i>Nedrin Pierre Joseph</i>	<i>9 juillet 1875 S. Sauves</i>	<i>97 Inf. 8<sup>ab</sup> 1<sup>er</sup> Lt</i>	<i>23 Juin 1916 Bois Henry <del>Mare</del></i>
<i>Nergue Pierre</i>	<i>11 Juin 1876 Laquenille <i>P. de Dome</i></i>	<i>368 R. Inf 1<sup>er</sup> Lt</i>	<i>7 avril 1915 Lemaire <del>de Wally</del></i>

7 NOV 1929

135-485-1.30150-29. [33488]

MINISTÈRE  
DES PENSIONS.

DIRECTION  
DE LA LIQUIDATION.

BUREAU  
DE L'ÉTAT CIVIL  
Rue Oudinot, n° 8.

LIVRE D'OR.

Loi du 25 Octobre 1919.

COMMUNE DE

*St-Lauves*

DÉPARTEMENT DE

*Puy de Dôme*

NOM ET PRÉNOMS.	DATE ET LIEU DE NAISSANCE.	RÉGIMENT ET GRADE.	DATE ET LIEU DE DÉCÈS.
<i>Verquet Léger</i>	<i>16 avril 1887 St-Lauves</i>	<i>70 B. Pied A. <sup>hannovers</sup></i>	<i>22 août 1918 Roze (Somme)</i>
<i>Verquet Jean Eugène</i>	<i>8 Mai 1894 St-Lauves</i>	<i>98 R. Inf sergent</i>	<i>1 août 1918 G. Roze (Aisne)</i>
<i>Verquet Louis</i>	<i>14 sept 1891 St-Lauves</i>	<i>14 B. Pied A. <sup>hannovers</sup></i>	<i>26 juillet 1918 Lungenhauff <sup>allem</sup> H. Rhein</i>

7 NOV 1929

135-435-1.36150-20 [33468]

## Les soldats du feu morts au Champ d'honneur

Dans le cadre des commémorations du centenaire de la Grande Guerre, les sapeurs-pompiers de France rendent hommage à leurs aînés tombés pendant ce conflit lors d'une cérémonie organisée le 10 novembre 2018 à l'ossuaire de Douaumont, sur le site historique de Verdun. À la veille des 100 ans de l'armistice, outre le dévoilement d'une pierre gravée leur rendant hommage en la nef de l'ossuaire, un livre d'or recensant les noms des 7 680 sapeurs-pompiers tombés lors de la première guerre mondiale sera symboliquement déposé au Mémorial de Verdun le même jour.

Créé le 12 novembre 1899 sous la municipalité RIBEROLLES, le corps communal de Saint-Sauves (composé en subdivision, soit au moins 14 hommes) dénombre 8 sapeurs-pompiers morts pour la France, dont certains étaient membres du conseil municipal :

**Antoine Jean Baptiste BOUCHAUDY (1878-1918)**

**Jean Baptiste Antoine Joseph BOUCHAUDY (1888-1914)**

**Michel FERREYROLLES (1883-1916)**

**François Alexandre GUILLAUME (1883-1914)**

**Michel JUILLARD (1886-1918)**

**Henri Jacques RAMADE (1882-1916), adjoint au maire**

**Antoine dit François VEDRINE (1875-1915), conseiller municipal**

**Pierre Joseph VERDIER (1875-1916), garde-champêtre**

Par leur sacrifice, ils ont été fidèles à leur célèbre devise « Courage et dévouement ».

Les documents au nom de ces combattants et qui vous sont présentés sont dénommés «registres matricules» ; ils regroupent les fiches matricules des états signalétiques et des services de tous les militaires recrutés de la classe d'âge (l'année des vingt ans), par bureau de recrutement militaire (soit Clermont-Ferrand et Riom pour le Puy-de-Dôme), dans l'ordre des numéros matricules au recrutement, après qu'ils aient été recensés militairement, qu'ils aient été tirés au sort (jusqu'en 1904), et qu'ils aient satisfait au conseil de révision.

Ces registres sont consultables sur le portail internet du « Grand Mémorial » et les sites des archives départementales. Ils sont une source incontournable d'informations sur le parcours des soldats mobilisés, qu'ils soient revenus de la guerre, tués ou disparus au Champ d'honneur.

Noté : **Bouchaudy**  
 Prénoms : *Antoine Jean Baptiste* Surnom :

Numéro matricule du recrutement : **1438**  
 Classe de mobilisation : **1895**

ÉTAT CIVIL.  
 Né le **31 août 1871** à **S. Sauves**, canton de **Sauves**, département du **Suy de Somme**, résidant à **S. Sauves**, canton de **Sauves**, département de **Suy de Somme**, profession de **cultivateur**  
 fils de **Antoine** et de **Jeanne Gras**, domiciliés à **S. Sauves**, canton de **Sauves**, département du **Suy de Somme**

SIGNALEMENT.  
 Cheveux **gr**, sourcils **châtains**  
 yeux **gris-bleu**, front **couvert**  
 nez **moyen**, bouche **moyenne**  
 menton **leg**, visage **ovale**  
 Taille : 1 m. **67** cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.  
 MARQUES PARTICULIÈRES :

N. **49** de tirage dans le canton de **Sauves**

Degré d'instruction : générale (1) **3**  
 militaire (2) **exercé**

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.  
 (Indiquer la nature des dispenses.)  
**Boy**

Compris dans la **1** partie de la liste du recrutement cantonal ( **1** portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.  
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)  
*Envoies le 41<sup>e</sup> 1899, arrivé au corps le 1er jour et incorporé sous le 291185.  
 Soldat de 2<sup>e</sup> classe le 15 gbr 1899  
 J'obtiens un certificat de bonne conduite envoyé en disponibilité le 20 septembre 1902*

Dans l'armée active.

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).  
 Dans l'armée active. **139<sup>e</sup> Rég. Infanterie**  
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. **Rég. d'infanterie de réserve**  
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.  
**51<sup>e</sup> Rég. Infanterie 3495**  
**136<sup>e</sup> Rég. Infanterie 2195**  
**273<sup>e</sup> Rég. d'Infanterie 2263**

Passé dans la **Reserve** de l'armée active le **1<sup>er</sup> novembre 1902**

LOCALITES SUCCESSIVES HABITEES  
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RESIDENCE.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.  
*Alta mobilisé au corps le 13 août 1914. Passé au 50<sup>e</sup> Rég. Inf. le 20 septembre 1914. Passé au 136<sup>e</sup> Rég. Inf. le 27 janvier 1915. Passé au 273<sup>e</sup> Rég. d'Inf. le 24 novembre 1916.  
 Disparu le 17 juin 1919 à Verdun. Réintégré au corps formé le 17 mai 1920.*

Numéro au contrôle spécial du recrutement.  
**574**

A accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans le **99<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie** du **21 août** au **17 septembre 1909**  
 A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans le **99<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie** du **17 septembre** au **3 décembre 1909**  
 Passé dans l'armée territoriale le **octobre 1912**

**(Vu)**

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.  
*Antérieur du 13-8-1914 au 19-9-1914  
 aux armées du 20-9-1914 au 11-6-1918*  
 campagne contre l'Allemagne du 13 août 1914 au 14 mai 1919  
 A accompli une période d'exercices dans l'armée territoriale le **1912** au **1919**  
 Libéré du service militaire le **1926**

**558**  
**137**  
**46**

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D' domicile ou de résidence.

EPOQUE A LAQUELLE L'HOMME EST PASSE DANS				DATE de la LIBERATION du service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
20 sept 1902	1 nov 1902	1 nov 1912	1 nov 1912	1 nov 1917
		1 oct 1912	1 oct 1912	1 oct 1912
		1 oct 1919	1 oct 1919	1 oct 1926

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.  
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
 (3) Pour les hommes compris dans la 5<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : **Ajourner**.  
 Pour ceux compris dans la 6<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : **Service auxiliaire**.  
 Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : **Mis à la disposition du Ministre de la Marine**. (Art. 4 de la loi.)

Nom :

*Bouchaudy*

Prénoms : *Jean Baptiste Antoine Joseph* Surnoms :

Numéro matricule du recrutement :

*1486*

Classe de mobilisation :

*1908*

ÉTAT CIVIL.

Né le *6 octobre 1888*, à *St Sauves*, canton de *Lauvres*, département de *Puy de Dôme*, résidant à *St Sauves*, canton de *Lauvres*, département de *Puy de Dôme*, profession de *cultivateur*  
fils de *Antoine* et de *Jeanne Gras*, domicilié à *St Sauves*, canton de *Lauvres*, département de *Puy de Dôme*

Marité le

SIGNALEMENT.

Cheveux *et*, sourcils *blonds*, yeux *bleus*, front *couvert*, nez *aquilin*, bouche *moqueuse*, menton *ronde*, visage *ovale*.  
Taille : *1 m. 69 cent.* Taille rectifiée : *1 m. 72 cent.*  
Marques particulières :

Degré d'instruction générale : *2*

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION.

Classé dans la *1* partie de la liste en *1909*.

Classé dans la \_\_\_\_\_ partie de la liste en *19* \_\_\_\_\_.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

Inscrit sous le n° *55* de la liste du canton de *Lauvres*  
Incorporé le *8 octobre 1909*. Arrivé au corps et soldat de *2<sup>e</sup> me*  
Classe le dit jour. Passé dans la disponibilité de l'armée active le *24 septembre 1911*. Certificat de *B. U.* accordé. S'est retiré à son domicile. Passé dans la réserve de l'armée active, le *1<sup>er</sup> octobre 1911*. A la mobilisation, arrivé au corps le *5 août 1914*. Disparu le *21 août 1914* à *Barrebarg (Lorraine)*, avis corps parvenu le *9 Mars 1917*. Déclaré *présé* au *21 août 1924*, par note ministérielle du *11 Décembre 1926*, avis corps *21 Décembre 1926*.

CORPS D'AFFECTATION.

NUMÉROS

au contrôle spécial. MATRICULE OU au répertoire.

Armée active.	<i>16<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Infanterie</i>	<i>1592</i>
Disponibilité et réserve de l'armée active.	<i>16<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie</i> <i>(Décédé)</i> <i>R. M.</i> <i>2<sup>e</sup> Avis</i>	<i>269 02338</i>
Armée territoriale et sa réserve.		

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes	Subdivision de région.	D. DOMICILE. R. RÉSIDENCE.
<i>7 juillet 1913</i>	<i>Vélu</i>	<i>Lauvres</i>	<i>R</i>

CAMPAGNES.

*Contre l'Allemagne du 30 août 1914 au 21 août 1918.*

BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT, DÉCORATIONS, ETC.

PÉRIODES D'EXERCICES.

1<sup>re</sup> dans *16<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Infanterie*, du *8 août* au *19 sept 1914*  
 2<sup>e</sup> dans *1*, du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  
 Supplémentaire dans *1*, du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  
 Armée territoriale. 1<sup>re</sup> dans *1*, du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  
 Supplémentaire dans *1*, du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  
 Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication. Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

EPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :

la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).

Nom : **Ferreyrolles**  
 Prénoms : **Michel** Surnom :

Numéro matricule du recrutement : **1542**  
 Classe de mobilisation : **1903**

ÉTAT CIVIL.  
 Né le **16 Avril 1883** à **St Sauves** canton  
 d **St Sauves**, département d **du Puy-de-Dôme**, résidant  
 à **St Sauves**, canton d **St Sauves**, département  
 d **du Puy-de-Dôme**, profession d **maréchal ferrant**  
 fils d **J. Antoine** et d **Jeanne Vespicières**, domiciliés  
 à **St Sauves**, canton d **St Sauves**, département d **du Puy-de-Dôme**  
 N° **28** de tirage dans le canton d **St Sauves**

SIGNALEMENT.  
 Cheveux **ch**, sourcils **beaux**,  
 yeux **bleus**, front **ordinaire**,  
 nez **modéré**, bouche **ordinaire**,  
 menton **peu**, visage **ovale**.  
 Taille : 1 m. **58** cent. Taille rectifiée : 1 m. **58** cent.

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.  
 (Indiquer la nature des dispenses.)  
**Approuvé faiblesse en 1904 et 1905 Bon en 1906**  
 Compris dans la **1**° partie de la liste du recrutement cantonal ( **1**° portion )

Degré d'instruction : générale (1) **3**  
 militaire (2) **exercice**

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.  
 (Carnets, Mémoires, citations d'acte, décorations, etc.)  
**Incorpore le 8 Octobre 1905, arrivé au corps et**  
**soldat de 1<sup>re</sup> classe le dit jour, n° m. 7510**  
**Certificat de bonne conduite accordé. Exposé dans la**  
**disponibilité le 12 juillet 1907. Officié au Reg<sup>t</sup> d'infanterie**  
**de Clermont**  
 Passé dans la **réserve** de l'armée active le **1<sup>er</sup> octobre 1907**

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).  
 Dans l'armée active. **92<sup>e</sup> Reg<sup>t</sup> d'inf.**  
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. **Reg<sup>t</sup> d'inf. de Clermont**  
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. **Décédé**

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.  
**à sa mobilisation, arrivé au corps le 5**  
**août 1914.**  
**Approuvé le 8 décembre 1915, par le bde Saint-Thierry, pour "bonheur**  
**républicain, dévoué à son pays, vaillant, courageux, bon état général"**  
**Décédé le 12 février 1916, à St-Thierry, canton dudit**  
**lieu, carie (marié et cette fille du 15 mars 1916.**  
 A accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans le **92<sup>e</sup> Reg<sup>t</sup> d'infanterie**  
 du **14 août** au **15 septembre 1908**  
 A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans le **92<sup>e</sup> Reg<sup>t</sup> d'infanterie**  
 du **29 mai** au **14 juin 1912**  
 Passé dans l'armée territoriale le **11**

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES  
 (En suite de changements de domicile ou de résidence.)

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.
8 mai 11	Billancourt	Seine

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.  
**Campagne contre l'Allemagne du 5 août 1914**  
**au 12 septembre 1915.**  
 A accompli une période d'exercices dans l'armée territoriale le **11**  
 du **11** au **11**  
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le **11**  
 Libéré du service militaire le **11**

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
1 <sup>er</sup> oct. 1907	1 <sup>er</sup> oct. 1908	1 <sup>er</sup> oct. 1912	1 <sup>er</sup> oct. 1914	1 <sup>er</sup> oct. 1916
1 <sup>er</sup> oct. 1907	1 <sup>er</sup> oct. 1908	1 <sup>er</sup> oct. 1912	1 <sup>er</sup> oct. 1914	1 <sup>er</sup> oct. 1916
1 <sup>er</sup> oct. 1907	1 <sup>er</sup> oct. 1908	1 <sup>er</sup> oct. 1912	1 <sup>er</sup> oct. 1914	1 <sup>er</sup> oct. 1916

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.  
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
 (3) Pour les hommes compris dans la 5<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.  
 Pour ceux compris dans la 6<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Services auxiliaires.  
 Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Nom: **Guillaume**  
 Prénoms: **François Alexandre** Surnom: \_\_\_\_\_

Numero matricule du recrutement: **1567**  
 Classe de mobilisation: **1903**

ÉTAT CIVIL. **Reproduction**  
 Né le **2 Août 1893** à **St Sauves** canton \_\_\_\_\_  
 d e **Bayeux** département d e **l'Orne** résidant  
 à **St Sauves** canton d e **Bayeux** département  
 d e **l'Orne** profession d e **ouvrier**  
 fils d e **Michel** et d e **Mme Rose** domiciliés  
 à **St Sauves** canton d e **Bayeux** département d e **l'Orne**

N° **503** de tirage dans le canton d e **Bayeux**

SIGNALEMENT.  
 Cheveux **bleu**, sourcils **chat clair**  
 yeux **bleu**, front **ordinaire**  
 nez **moyen**, bouche  **moyenne**  
 menton **ron**, visage **arrêté**  
 Taille: 1 m. **60** cent. Taille rectifiée: 1 m. \_\_\_\_\_ cent.  
 MARQUES PARTICULIÈRES: \_\_\_\_\_

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.  
 (Indiquer la nature des dispenses.)  
**Don dispense**  
**être au service**  
 Compris dans la **2**° partie de la liste du recrutement cantonal ( \_\_\_\_\_° portion).

Degré d'instruction: générale (1). **3**  
 militaire (2). **exercé**

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.  
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)  
**Incorporé le 14 Novembre 1904; arrivé au corps le 14 Novembre 1904, et immatriculé sous le N° 2499**  
**Soldat de 2<sup>e</sup> Classe le 14 Novembre 1904.**  
**Certificat de bonne conduite. Accordé.**  
**Envoyé en disponibilité le 23 Septembre 1905 / 10**  
**Effectué au Regt d'Infanterie de Bayeux**

Dans l'armée active.

Passé dans la **réserve** de l'armée active le **1<sup>er</sup> Octobre 1907**.

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).  
 Dans l'armée active. \_\_\_\_\_  
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. **Regt d'Infanterie de Bayeux**  
**Décédé**  
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. \_\_\_\_\_

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.  
 et la mobilisation, arrivé au corps le **12 août 1914**. **Décédé** des suites de coup de feu, le **22 septembre 1914** à **l'Écouvillon (Oise)** Mort pour la France au corps parobus le **26 Mars 1915**.  
 Campagne... contre l'Allemagne du **12 Août** au **22 Septembre 1914**.

**Reproduction**  
 réservée

A accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans le **92<sup>e</sup> Regt d'Infanterie** du **19 Août** au **10 Septembre 1908** **(VU)** **ES**  
 A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans le **92<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie** du **29 mai** au **14 Juin 1912** **(VU)**  
 Passé dans l'armée territoriale le \_\_\_\_\_

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENT DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D'origine ou de résidence.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.  
 A accompli une période d'exercices dans l' \_\_\_\_\_ du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le \_\_\_\_\_  
 Libéré du service militaire le \_\_\_\_\_

EPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS \_\_\_\_\_ DATE de la LIBÉRATION du service militaire

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE
<b>23 7 1905</b>	<b>1<sup>er</sup> 9 1907</b>	<b>1<sup>er</sup> 10 1917</b>	<b>1<sup>er</sup> 10 1923</b>	<b>1<sup>er</sup> 10 1924</b>

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.  
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots: exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au dragoon.  
 (3) Pour les hommes compris dans la 5<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est: Ajourné.  
 Pour ceux compris dans la 6<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est: Service auxiliaire.  
 Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est: Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

N° 232-89-1901. (191)

# Guillard

Nom : **Guillard**  
 Prénoms : **Michel** Surnoms :

Numéro matricule du recrutement : **1414**  
 Classe de mobilisation :

**ÉTAT CIVIL.**

Né le **27 Mai 1886** à **St Sauves**, canton  
 de **St Sauves**, département de **la Mayenne**, résidant  
 à **St Sauves**, canton de **St Sauves**, département  
 de **la Mayenne**, profession de **cultivateur**  
 fils de **Pierre** et de **Marie Ballet**, domiciliés  
 à **St Sauves**, canton de **St Sauves**, département de **la Mayenne**

Marié le

**SIGNALEMENT.**

Cheveux **et** sourcils **châtain**  
 yeux **gris**, front **couvert**  
 nez **fort**, bouche **normale**  
 menton **roux**, visage **ovale**  
 Taille : **1 m, 75** cent. Taille rectifiée : m. cent.  
 Marques particulières :

Degré d'instruction générale : **2**

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION.**

Classé dans la **1** partie de la liste en **1907**. (*Soutien de famille art. 22*)  
 Classé dans la partie de la liste en 19

CORPS D'AFFECTATION.	NUMÉROS	
	AN CONTRÔLE SPECIAL.	MATRICULE OU AN REPERTOIRE.
<i>91<sup>er</sup> Régiment d'infanterie</i>		<i>2632</i>
<i>92<sup>es</sup> Dpt 9<sup>es</sup> Infanterie</i>	<i>145</i>	<i>2417</i>
<i>150<sup>es</sup> Rég<sup>ts</sup> d'Infanterie</i>	<i>130</i>	<i>0846</i>
<i>Décédé</i>		

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**

Inscrit sous le n° **27** de la liste **du Canton de St Sauves**  
 recevoir le **4 octobre 1907**, arrive au corps et soldat de  
 2<sup>ème</sup> classe le dit jour. *Certificat de bonne conduite accordé.*  
 Envoyé dans la disponibilité le **25 Septembre 1909**.  
 Passé dans la réserve de l'armée active le **1<sup>er</sup> Octobre 1909**.  
 A la mobilisation arrive au **15<sup>ème</sup> rég<sup>t</sup> d'Infanterie** le **3 août 1914**, Caporal des  
 sapeurs le **16 Mars 1915** puis à l'emplacement le **17 Octobre 1915** à **Selma (Ardennes)**  
 envoyé au front de la ligne des Belvédères nord de **Beaumont (Ardennes)** mort pour  
 la France par corps français le **31 Mars 1919**.

Armée active.  
 Disponibilité et réserve de l'armée active.  
 Armée territoriale et sa réserve.

**LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE DÉSIR.**

DATE.	COMMUNE.	Subdivisions de région.	DÉPART. DÉPARTEMENT.

CAMPAGNES.	BLESSURES, ACTIONS D'ÉCLAT, DÉCORATIONS, ETC.
<i>contre l'Allemagne au début de la guerre en 1914.</i>	<i>télé à l'ordre du régiment, n° 250 du 23<sup>ème</sup> juin 1914 pour avoir entraîné d'élite, d'un courage et d'un sang-froid remarquables, les sapeurs de compagnie, son engagement de tête ayant été le seul à plusieurs reprises par le bombardement est resté courageusement à son poste de combat. Décédé le 31 Mars 1919 à Selma.</i>

**PÉRIODES D'ARMÉE.**

	1 <sup>er</sup> dans le 92 <sup>es</sup> Rég <sup>t</sup> d'Infanterie, du 17 Août au 8 Sept <sup>r</sup> 1914		
Réserve ...	2 <sup>ème</sup> dans 1	du	au
	Supplémentaire dans 1	du	au
Armée territoriale	1 <sup>er</sup> dans 1	du	au
	Supplémentaire dans 1	du	au
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.	Du		au
	Du		au

**EPOQUE A LAQUELLE L'ÉPOQUE DOIT PASSER DANS :**

à l'issue de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de LA LIBÉRATION du service militaire.

*Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un compte spécial (engagés, combattants, ouis, etc.).*



**Pramadé**  
 Nom : **Pramadé**  
 Prénoms : **Jacques, Gilbert, Henri** Surnom :

Numéro matricule du recrutement : **1518**  
 Classe de mobilisation : **1902**

**ÉTAT CIVIL.**  
 Né le **5 février 1882** à **St Sauves**, canton de **St Sauves**, département du **Puy-de-Dôme**, résidant à **St Sauves**, canton de **St Sauves**, département du **Puy-de-Dôme**, profession de **coiffeur**  
 fils de **Giraud** et de **Anne Sauliers**, domiciliés à **St Sauves**, canton de **St Sauves**, département du **Puy-de-Dôme**

**SIGNALLEMENT.**  
 Cheveux **bruns** et sourcils **bruns**  
 yeux **bruns**, front **ovale**  
 nez **pointu**, bouche  **moyenne**  
 menton **ronde**, visage **ovale**  
 Taille : **1 m. 65** cent. Taille rectifiée : **1 m.** cent.  
 MARQUES PARTICULIÈRES :  **cicatrice à la lèvre supérieure**

N° **61** de tirage dans le canton de **St Sauves**

Degré d'instruction : générale (1) **3**  
 militaire (2) **non exercé**

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.**  
 (Indiquer la nature des dispenses.)  
**Services auxiliaires**  
**» En Epave partielle du bras gauche »**  
 Compris dans la **6<sup>e</sup>** partie de la liste du recrutement cantonal ( **6<sup>e</sup>** portion).

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3) :  
 Dans l'armée active : **Arrêté d'application**  
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active : **148<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Infanterie**  
**5<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Infanterie**  
**Décédé**  
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve :

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**  
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)  
 Passé dans la **réserve** de l'armée active le **10<sup>e</sup> Octobre 1906.**

**Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.**  
 Reconnu apte au service armé, le **29 octobre 1914**, par la **C. S. de Clermont-Ferrand**. A la mobilisation, arrive au corps le **12 décembre 1914**. Passé au **34<sup>e</sup> rég<sup>t</sup> d'Inf<sup>an</sup>** le **6 octobre 1916**. Passé au **5<sup>e</sup> rég<sup>t</sup> d'Inf<sup>an</sup>** le **12 octobre 1916**. **Décédé** le **15 avril 1916** à l'ambulance **4/54 de Sandre court**. Suite blessures de guerre, apté corps passif le **10 novembre 1916**. **Mus 916** de décès **F. R. 740** du **29 avril 1916**.  
 Numéro de contrôle spécial du recrutement : **68**  
**140**  
**4**  
**6**  
 A accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans l' du 11 au 3 } **N'est pas**  
 A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans l' du 11 au 3 } **tenu**  
 Passé dans l'armée territoriale le **d'accomplir**

**LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES**  
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Date.	Communes.	Subdivisions de région.	D. domicile ou R. résidence.

**Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.**  
**Campagne contre l'Allemagne, du 12 déc<sup>br</sup> 1914 au 15 avril 1916.**  
 A accompli une période d'exercices dans l' du au  
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le **10<sup>e</sup> Octobre 1906**  
 l'arrêt du service militaire le

**ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME EST PASSÉ DANS**

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la cessation du service militaire.
<b>10<sup>e</sup> Oct 1906</b>	<b>12<sup>e</sup> Oct 1916</b>	<b>10<sup>e</sup> Oct 1916</b>	<b>10<sup>e</sup> Oct 1916</b>	<b>15<sup>e</sup> Avr 1916</b>

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.  
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
 (3) Pour les hommes compris dans la 5<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : **Ajourné**.  
 Pour ceux compris dans la 6<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : **Service auxiliaire**.  
 Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : **Mis à la disposition du Ministre de la Marine.** (Art. 4 de la loi.)

Nom :

*Jedrine*

Prénoms :

*Antoine*

Surnom :

Numéro matricule du recrutement :

*1708*

Classe de mobilisation :

*1895*

ÉTAT CIVIL.

Né le *8 juin 1895*, à *S. Sauves*, canton de *Caunes*, département du *Puy de Dôme*, résidant à *S. Sauves*, canton de *Caunes*, département de *Puy de Dôme*, profession d' *boucher laitier*, fils d' *Jean* et d' *Françoise Jedrine*, domiciliés à *S. Sauves*, canton de *Caunes*, département de *Puy de Dôme*.

SIGNALEMENT.

Cheveux *et*, sourcils *châtains*, yeux *châtains*, front *ordinaire*, nez *camus*, bouche *grande*, menton *roulé*, visage *rouge*.  
Taille : 1 m. *68* cent. Taille rectifiée : 1 m. \_\_\_ cent.  
MARQUES PARTICULIÈRES :

N° *77* de tirage dans le canton de *Caunes*

Degré d'instruction : générale (1) *3*, militaire (2) *exercé*

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses.)

*Don*

Compris dans la *1*° partie de la liste du recrutement cantonal ( \_\_\_° portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Comptage, blessures, actes de délit, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

*Incorporé le 14 juillet 1896, arrivé au corps le 22 pour l'armement sous le n° 2242. L'après de 1<sup>re</sup> classe le 14 novembre 1896. Affecté au 91<sup>e</sup> d'infanterie le 26 décembre 1896. Mutation de 1<sup>er</sup> C. au 1<sup>er</sup> C. le 15<sup>e</sup> Corps d'armée en date du 15<sup>e</sup> 1897. Insuffisance de taille. Caporal le 1<sup>er</sup> décembre 1897. A obtenu un certificat de bonne conduite. Employé en disponibilité le 1<sup>er</sup> septembre 1899. Affecté au 90<sup>e</sup> d'infanterie de Lormont 1<sup>er</sup> Casernement de Lormont.*

Passé dans la *Réserve* de l'armée active le *1<sup>er</sup> novembre 1899*

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active.	<i>30<sup>e</sup> Grand</i> <i>90<sup>e</sup> d'infanterie</i>	N° de la liste au recrutement du corps.
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.	<i>1<sup>er</sup> C. au 1<sup>er</sup> C.</i>	
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.	<i>après 1<sup>er</sup> d'infanterie</i> <i>(decidé)</i>	

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

A accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans le *90<sup>e</sup> Régiment d'infanterie* du *2* au *29* mars 1903  
A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans le *90<sup>e</sup> Régiment d'infanterie* du *27* février au *27* mars 1907  
Passé dans l'armée territoriale le *1<sup>er</sup> octobre 1907*

Numéro d'ordre de la liste de recrutement.

*1708*

Date.	Communes.	Subdivisions de régions.	Domicile ou lieu de recrutement.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

À la mobilisation arrivé au corps le *quatre août 1914* *decidé le 7 janvier 1915 à Oberbachant (Maison de garde), incorporé par les autorités allemandes à Oberbachant*  
*campagne - contre l'Allemagne du 14 août 1914 au 7 janvier 1915.*  
A accompli une période d'exercices dans l' *Division* en *1911* comme *sauteur* *hannote* du *au*  
Passé dans la réserve de l'armée territoriale le *11*  
Libéré du service militaire le *11*

*107*

ÉPOQUE À LAQUELLE LE JEUNE GENS A PASSÉ DANS				DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
<i>30<sup>e</sup> Grand</i> <i>1899</i>	<i>1<sup>er</sup> C. au 1<sup>er</sup> C.</i> <i>1899</i>	<i>1<sup>er</sup> C. au 1<sup>er</sup> C.</i> <i>1909</i>	<i>1<sup>er</sup> C. au 1<sup>er</sup> C.</i> <i>1911</i>	<i>1903</i> <i>1907</i> <i>1916</i> <i>1923</i>

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 1<sup>er</sup> décembre 1890.  
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
(3) Pour les hommes compris dans la 5<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.  
Pour ceux compris dans la 6<sup>e</sup> liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.  
Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine.* (Art. 1<sup>er</sup> de la loi.)

Nom : **Jordier**  
 Prénoms : **Pierre Joseph** Surnom :

Numéro matricule du recrutement : **1710**  
 Classe de mobilisation : **1895**

**ÉTAT CIVIL.**  
 Né le **5 juillet 1875** à **St-James**, canton de **St-James**, département du **Puy de Dôme**, résidant à **St-James**, canton de **St-James**, département du **Puy de Dôme**, profession de **cultivateur**  
 fils de **feu Joseph** et de **Katherine Vaugelles**, domiciliés à **St-James**, canton de **St-James**, département du **Puy de Dôme**

**SIGNALEMENT.**  
 Cheveux **châtain**, sourcils **noirs**, yeux **châtain**, front **ordinaire**, nez **moyen**, bouche **moyenne**, menton **large**, visage **ordinaire**  
 Taille : 1 m. **58** cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.  
 MARQUES PARTICULIÈRES :

N° **83** de tirage dans le canton de **St-James**.

Degré d'instruction : générale (1) **J.**, militaire (2) **aucun**

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.**  
 (Indiquer la nature des dispenses.)  
**Bon**  
 Compris dans la **1** partie de la liste du recrutement cantonal ( **1** portion).

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).  
 Dans l'armée active. **139<sup>e</sup> d'infanterie**  
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. **St-James**  
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. **139<sup>e</sup> d'infanterie**

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**  
 (Campagnes, blessures, citations d'éclat, décorations, etc.)  
 Incorporé le **14 5<sup>e</sup> 1896** arrivé au corps le **dit jour immatriculé sous le n° 4070**  
 Élevé de 2<sup>e</sup> classe le **14 novembre 1896**  
 A obtenu un certificat de bonne conduite **émis en disponibilité le 20 septembre 1899**  
 Affecté au **Chap<sup>e</sup> d'infanterie de Clermont St-Casimir**  
 Passé dans la **Réserve** de l'armée active le **1<sup>er</sup> novembre 1899**

**LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES**  
 PAR ACTE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.  
 Numéro de contrôle spécial du recrutement : **1710**  
 A accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans le **92<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie du Saânt** au **21 septembre 1902**  
 A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans le **Département** en **1901**  
 du **1<sup>er</sup> octobre 1901**  
 Passé dans l'armée territoriale le **1<sup>er</sup> octobre 1901**

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D. domicile ou R. post. enr.

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.  
**non disponible, adm<sup>e</sup> com<sup>e</sup> du Puy de Dôme, garde champêtre à St-James, avis 19 sept 1901, à cet effet, avis 16 novembre 1915 à la mobilisation, arrivé au corps le 23 décembre 1915. Date au 07 août 1916 le 11 janvier 1916. Gué à l'ennemi le 24 juin 1916. à l'ennemi "hat pour la France" au du corps bavarois 13 septembre 1916 campagne contre l'Allemagne du 13 septembre 1915 au 24 juin 1916.**  
 A accompli une période d'exercices dans le **Département** en **1911** exercice **1<sup>er</sup>**  
 de **St-James** - **1001110** du **1<sup>er</sup> octobre 1911**  
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le **11**  
 Libéré du service militaire le **11**

ÉPOQUE à LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS				DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	
20 7 1899	1 9 1899	1 9 1899	1 9 1899	1 9 1899
		1 8 1909	1 8 1915	1 8 1915
		1 8 1909	1 8 1915	1 8 1915
			1 8 1916	1 8 1916

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1896.  
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
 (3) Pour les hommes compris dans la 5<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.  
 Pour ceux compris dans la 6<sup>e</sup> liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.  
 Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

## Quelques chiffres

Saint-Sauves dénombre alors 1 851 habitants (recensement de 1911).

Le nombre d'hommes mobilisables (classes 1887 à 1919) est estimé à 600.

On peut aujourd'hui recenser 120 morts en lien avec la guerre (dont 115 ont été déclarés « morts pour la France »), soit 1 mort pour 15 habitants (la moyenne nationale est de 1 mort pour 30 habitants)

35 jugements déclaratifs de décès ont été prononcés par les tribunaux de Clermont-Ferrand et d'Issoire entre 1917 et 1923 à l'égard des soldats portés disparus sur le champ de bataille

20 soldats sont inhumés dans une nécropole nationale

Le « Livre d'or » de la commune comporte 97 inscrits

Pour sa part, le chanoine VERDIER a célébré lors de 43 offices religieux la mort ou la disparition de 109 soldats

La liste du monument aux morts énumère quant à elle 115 noms

La classe la plus touchée est celle de 1913, suivie par celles de 1915 et de 1916

Le premier mort de la commune est Joseph FOURIS, le 14 août 1914 (disparu en Meurthe-et-Moselle)

Le dernier mort de la commune est Pierre BRUGIERE, le 01 novembre 1918 (tué dans les Ardennes)

La décade la plus tragique est du 7 au 17 octobre 1918 avec 6 morts

La famille MAILLOT de Chez Chabosy dénombre à elle seule 3 morts

En dehors du bourg, le village ayant été le plus touché par la guerre est Liournat avec 12 tués et disparus

4 saint-sauviens sont décédés en captivité en Allemagne

La municipalité PERRY (1912-1919) a perdu deux de ses membres au cours de la guerre : Henri RAMADE (1882-1916), adjoint au maire, et François VEDRINE (1875-1915), conseiller municipal. Outre ces deux disparus, deux autres conseillers municipaux ont été mobilisés : Jean VERNET et François MANRY

Le garde-champêtre et sapeurs-pompier Joseph VERDIER (1875-1916) est également mort au Champ d'honneur, ainsi que sept autres sapeurs-pompiers : Henri RAMADE et François VEDRINE, précédemment cités, ainsi que Jean (1888-1914) et Antoine BOUCHAUDY (1878-1918), Michel FERREYROLLES (1883-1916), François GUILLAUME (1883-1914) et Michel JUILLARD (1886-1918)

## Liste des 120 morts par date de décès

	NOM	PRÉNOM(S)	DATE DU DÉCÈS
1	FOURIS	Joseph	14 août 1914
2	GOIGOUX	Alphonse	19 août 1914
3	CHAZAL	Jean	20 août 1914
4	SARLIÈVES	Alexandre	20 août 1914
5	BOUCHAUDY	Jean	21 août 1914
6	PAUL	Louis	25 août 1914
7	MANY	Antoine Lucien	26 août 1914
8	JAUBERT	François	21 septembre 1914
9	GUILLAUME	Alexandre	22 septembre 1914
10	SARLIÈVES	Louis	5 octobre 1914
11	PÉLISSIER	Jean	9 octobre 1914
12	DUJARDIN	Etienne	22 octobre 1914
13	MANRY	Joseph	22 octobre 1914
14	BOIVIN	Pierre	2 novembre 1914
15	SARLIÈVES	Joseph	12 novembre 1914
16	GARDY	Alphonse	13 novembre 1914
17	SARLIÈVES	Antoine	12 décembre 1914
18	VÉDRINE	François	8 janvier 1915
19	BELLOT	Michel	27 janvier 1915
20	ÉRAGNE	Pierre	5 février 1915
21	DUGAT	Alphonse	4 mars 1915
22	CHAZAL	Antoine	26 mars 1915
23	VERGNE	Pierre	7 avril 1915
24	BONY	Louis	21 avril 1915
25	VÉDRINE	Léger	2 mai 1915

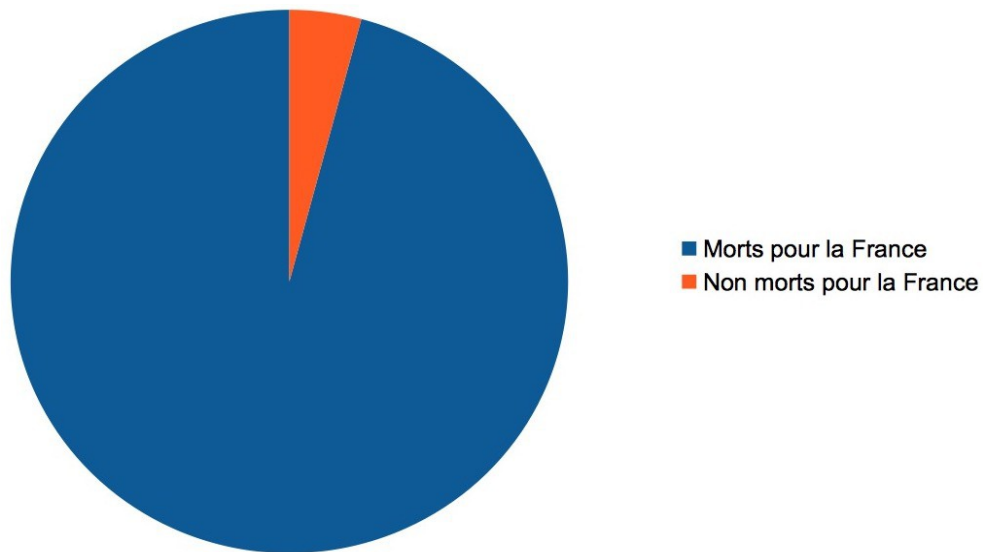
26	MANARANCHE	Léger	24 mai 1915
27	BERTRAND	Joseph	16 juin 1915
28	PÉLISSIER	Pierre	2 juillet 1915
29	PAINLONG	Jean	10 juillet 1915
30	MANRY	Joseph	14 juillet 1915
31	GUILLAUME	Prosper	15 juillet 1915
32	LAURIER	Félix	22 juillet 1915
33	MAILLOT	Etienne	22 juillet 1915
34	VEYSSET	Louis	26 juillet 1915
35	PAUL	Jean	22 septembre 1915
36	BRUT	Jacques	25 septembre 1915
37	PERRY	Jean	25 septembre 1915
38	ROUX	Pierre	26 septembre 1915
39	BONY	Emile	18 octobre 1915
40	GANDEBOEUF	Antoine	22 octobre 1915
41	PÉLISSIER	Baptiste	24 octobre 1915
42	MOULIN	Louis	3 novembre 1915
43	BONY	Pierre	11 novembre 1915
44	BERTRAND	Marius	14 novembre 1915
45	PRUGNE	François	14 novembre 1915
46	BOUCHAUDY	Pierre	29 décembre 1915
47	NARDOUX	François	28 janvier 1916
48	FERREYROLLES	Annet	12 février 1916
49	MAILLOT	Alexandre	9 mars 1916
50	VALLAT	Marius	10 mars 1916
51	VÉDRINE	Emmanuel	23 mars 1916
52	RAMADE	Henri	15 avril 1916
53	LABORDE	Jean	21 avril 1916
54	BRUGIÈRE	Joseph	30 avril 1916
55	VIAL	Pierre	13 mai 1916
56	SERTILLANGES	Jean	23 mai 1916
57	FARGEIX	François	3 juin 1916
58	VERDIER	Joseph	23 juin 1916

59	BRANDELY	Antoine	10 juillet 1916
60	PRUGNE	Jean	28 juillet 1916
61	VÉDRINE	Jean-Baptiste	13 août 1916
62	AUDIGIER	Michel	23 août 1916
63	SARLIÈVES	Jean	28 août 1916
64	ROUX	André	4 septembre 1916
65	AUBERT	Jean-Baptiste	8 septembre 1916
66	BRUT	Jean	8 septembre 1916
67	AUDIGIER	François	13 septembre 1916
68	PAUL	Ernest	13 septembre 1916
69	GUILLAUME	Antoine	20 septembre 1916
70	PERRY	Jean-Baptiste	20 septembre 1916
71	MANY	François	30 septembre 1916
72	GOIGOUX	Léon	15 décembre 1916
73	AUDIGIER	Jules	26 janvier 1917
74	MANRY	Léger	4 mars 1917
75	MAILLOT	Louis	15 mars 1917
76	GAY	Victor	20 mars 1917
77	MAILLOT	Jacques	3 avril 1917
78	FERREYROLLES	Albert	8 avril 1917
79	MANRY	Jean	19 juin 1917
80	BELLAIGUE	Maurice	3 juillet 1917
81	GAYDIER	Marcel	24 juillet 1917
82	MANARANCHE	François	29 juillet 1917
83	BOUCHAUDY	François	15 août 1917
84	CHANTELOT	Laurent	20 septembre 1917
85	ROUDEL	André	21 octobre 1917
86	DUBOIS	Jacques	25 novembre 1917
87	AUBERT	François	30 janvier 1918
88	BOUTOUYRIE	Paul	12 février 1918
89	AUGEYRE	Pierre	14 mars 1918
90	TARAVANT	Joseph	19 mars 1918
91	PÉLISSIER	Michel	21 mars 1918

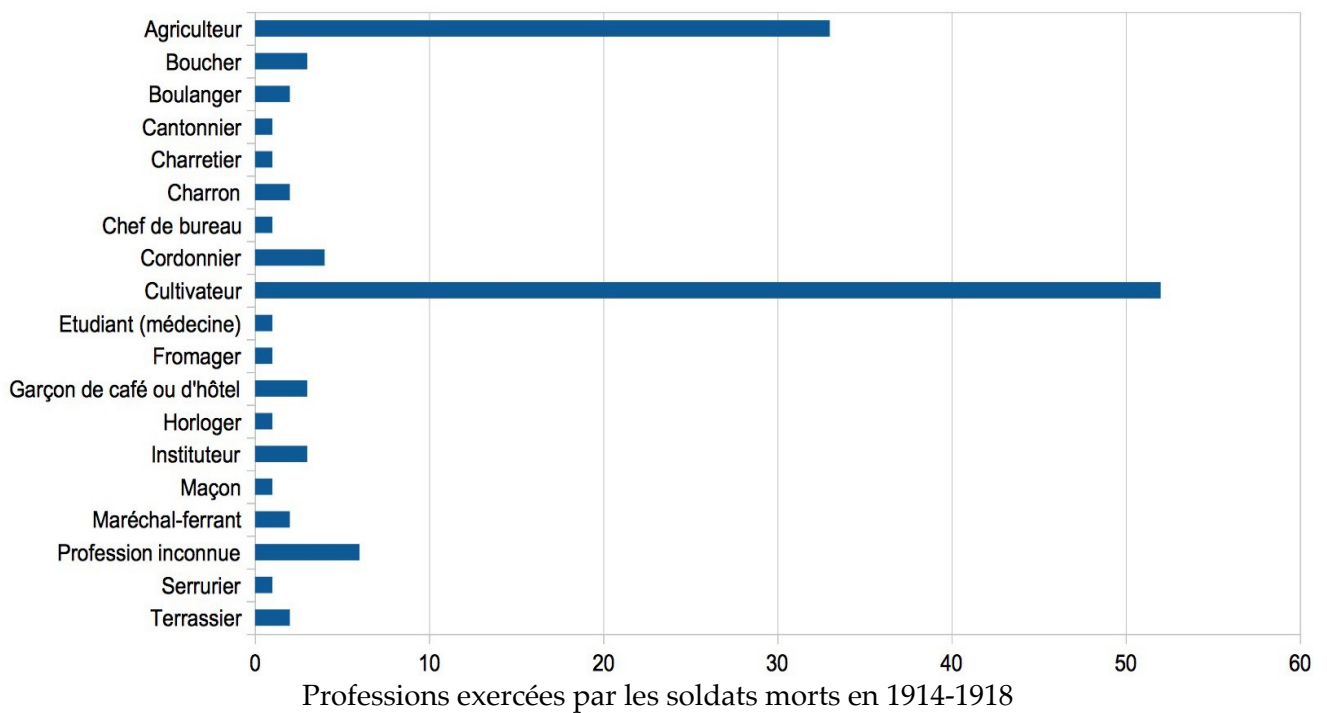


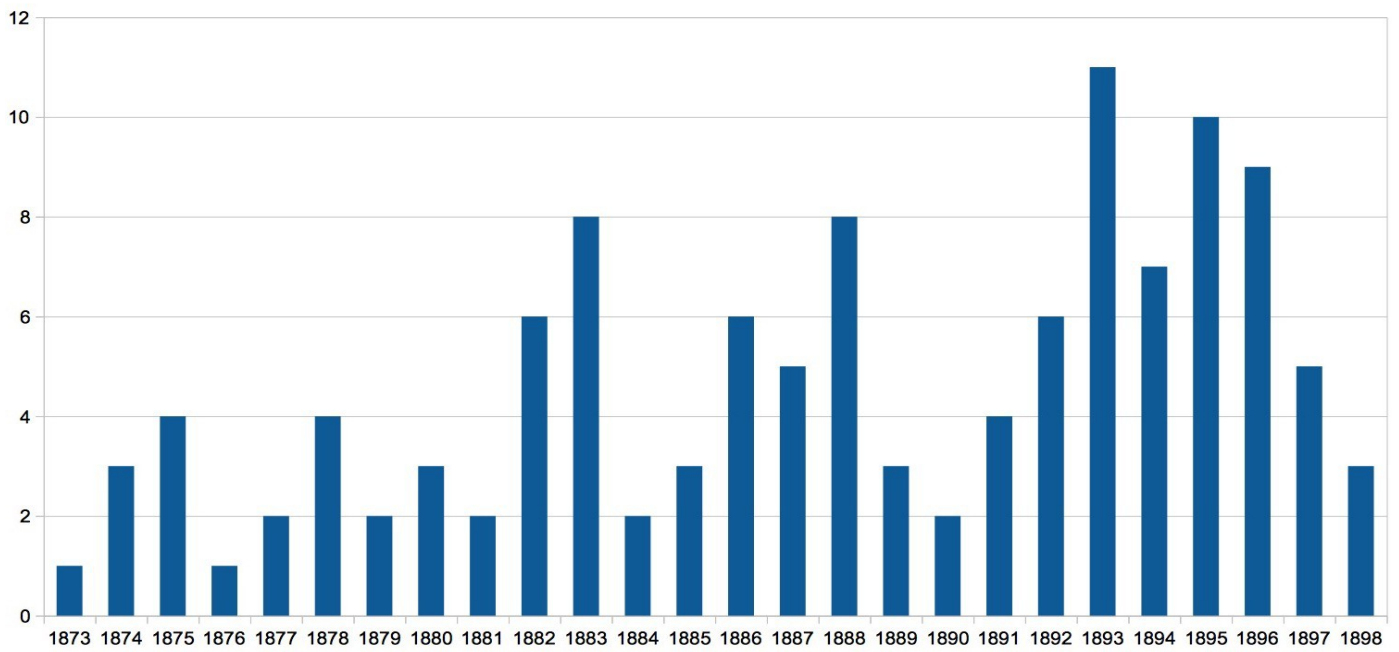
92	BURIN	Jean	7 avril 1918
93	RAMADE	Michel	25 avril 1918
94	ONDET	François	29 avril 1918
95	CHARBONNEL	Pierre	4 juin 1918
96	BOUCHAUDY	Antoine	12 juin 1918
97	RENARD	Gabriel	15 juillet 1918
98	MABRU	Antoine	18 juillet 1918
99	PAUL	Émile	24 juillet 1918
100	ACHARD	Antoine	26 juillet 1918
101	RAMADE	Antoine	1 août 1918
102	VEYSSET	Eugène	1 août 1918
103	MÉCHIN	Antoine	14 août 1918
104	DUGAT	Annet	17 août 1918
105	CONCHON	Robert	19 août 1918
106	VERNET	Léger	22 août 1918
107	GUILLAUME	Maurice	27 août 1918
108	ASTORGUE	Pierre	6 septembre 1918
109	CHASSAING	Pierre	15 septembre 1918
110	BELLON	François	7 octobre 1918
111	FARGEIX	Joseph	9 octobre 1918
112	SAINT-ROYRE	Jean	10 octobre 1918
113	MAGNOL	Henri	11 octobre 1918
114	BRANDELY	Pierre	14 octobre 1918
115	JUILLARD	Michel	17 octobre 1918
116	BRUGIÈRE	Pierre	1 novembre 1918
117	GAUMET	Jean Baptiste	22 novembre 1918
118	BATTU	Guillaume	10 avril 1919
119	MABRU	Joseph	10 juin 1919
120	SERTILLANGES	Gilbert	6 août 1919

## Diagrammes

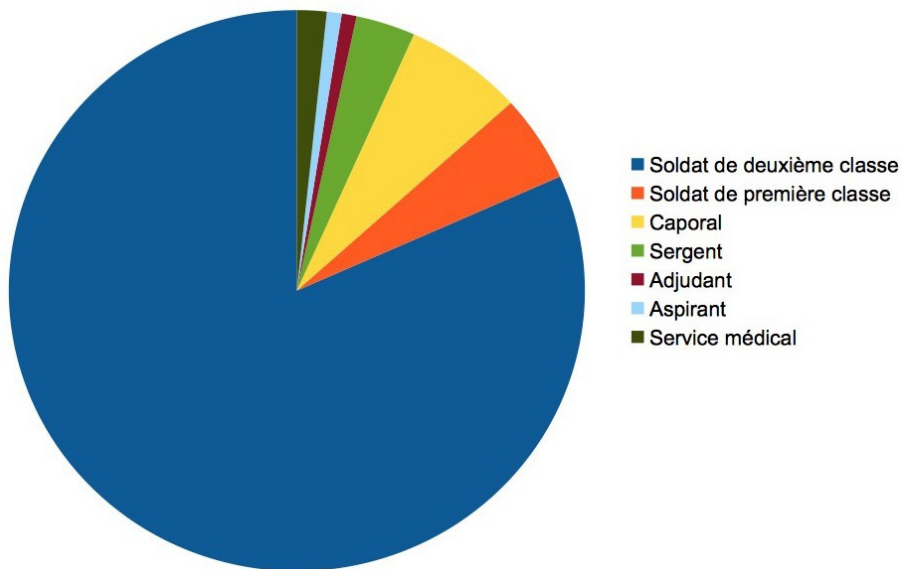


Part des soldats déclarés morts pour la France et non-morts pour la France (décès dont le lien direct avec le service n'a pas pu être établi)

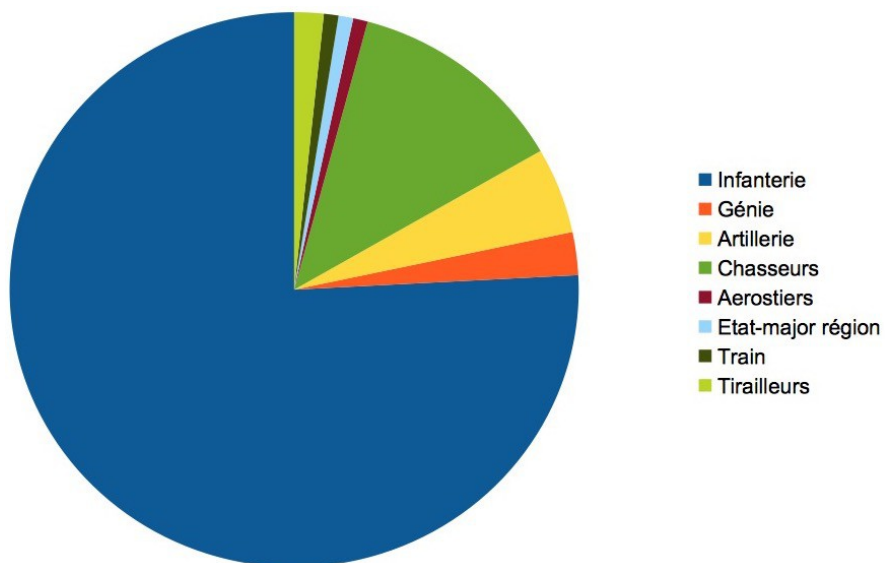




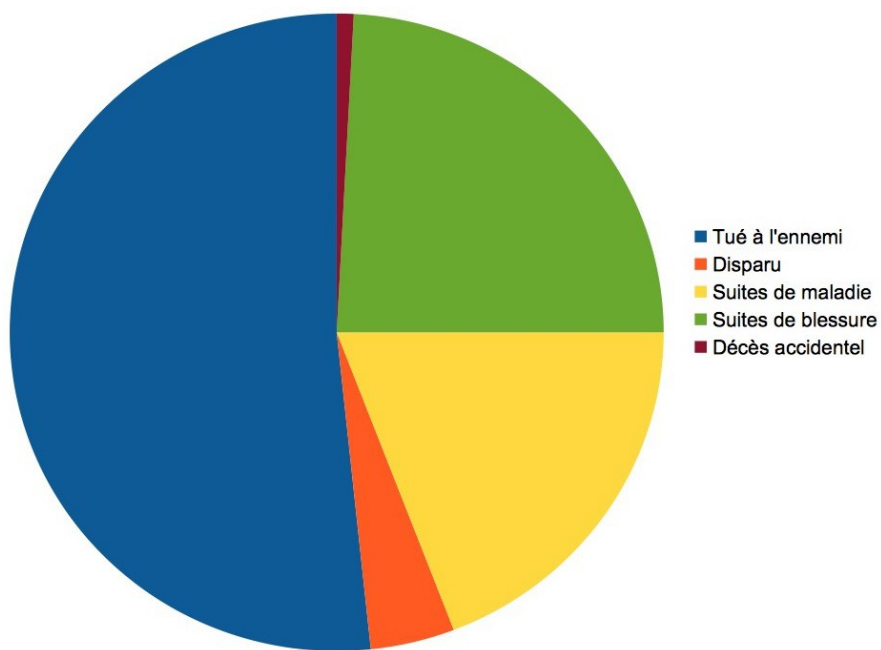
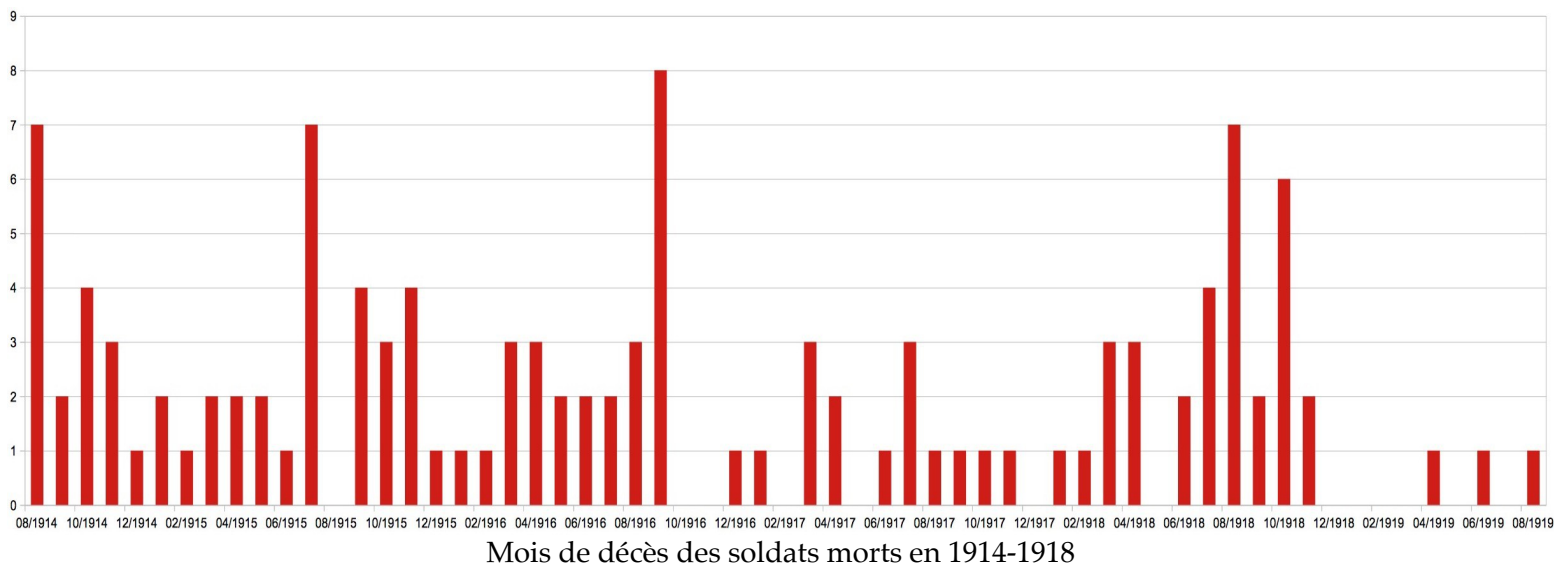
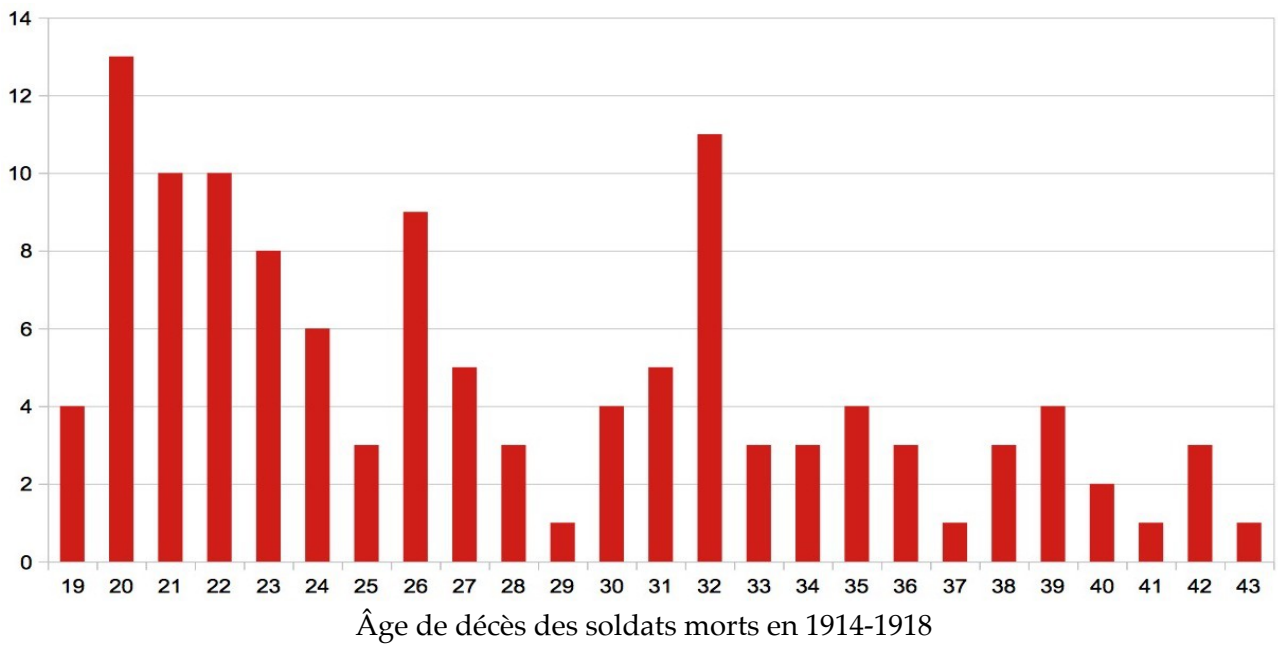
Années de naissance des soldats morts en 1914-1918

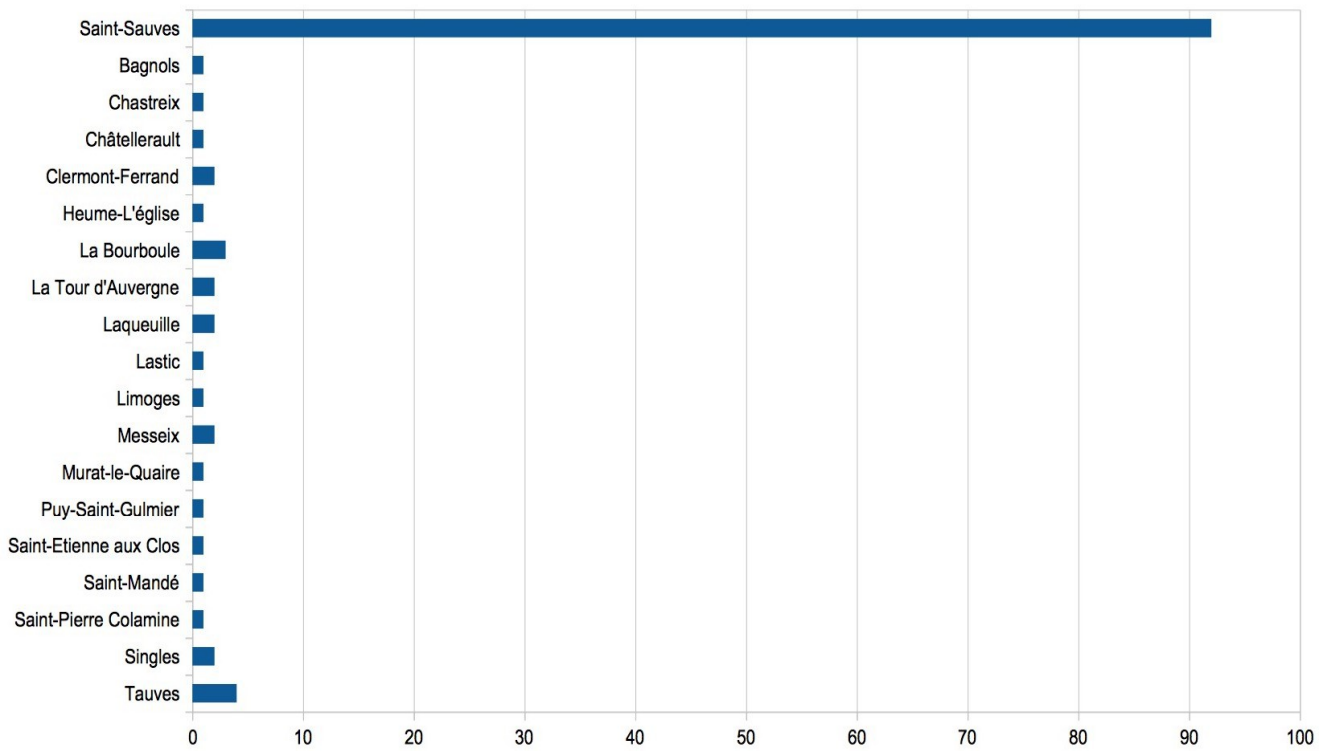


Dernier grade des soldats morts en 1914-1918

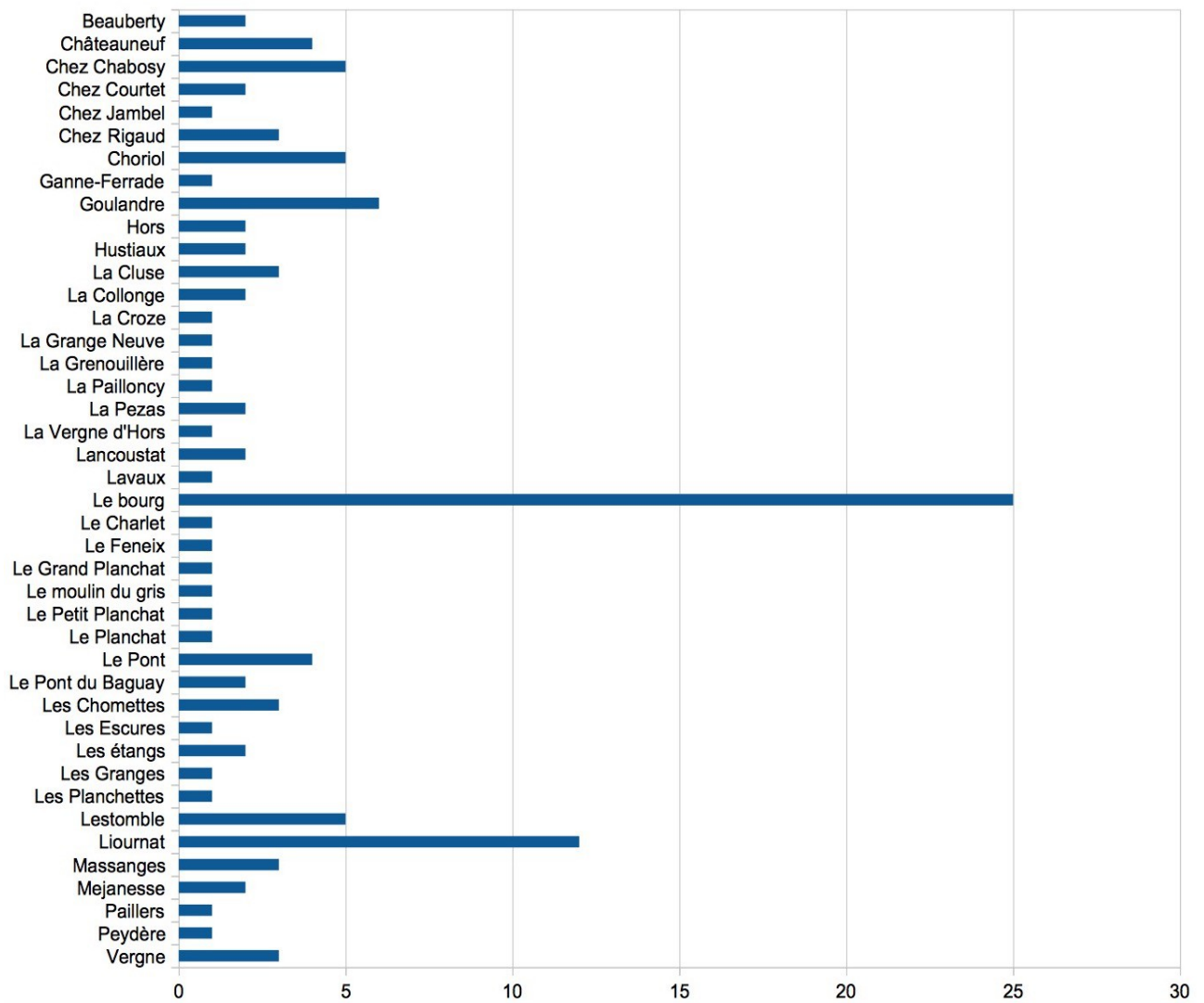


Dernière arme d'affectation des soldats morts en 1914-1918

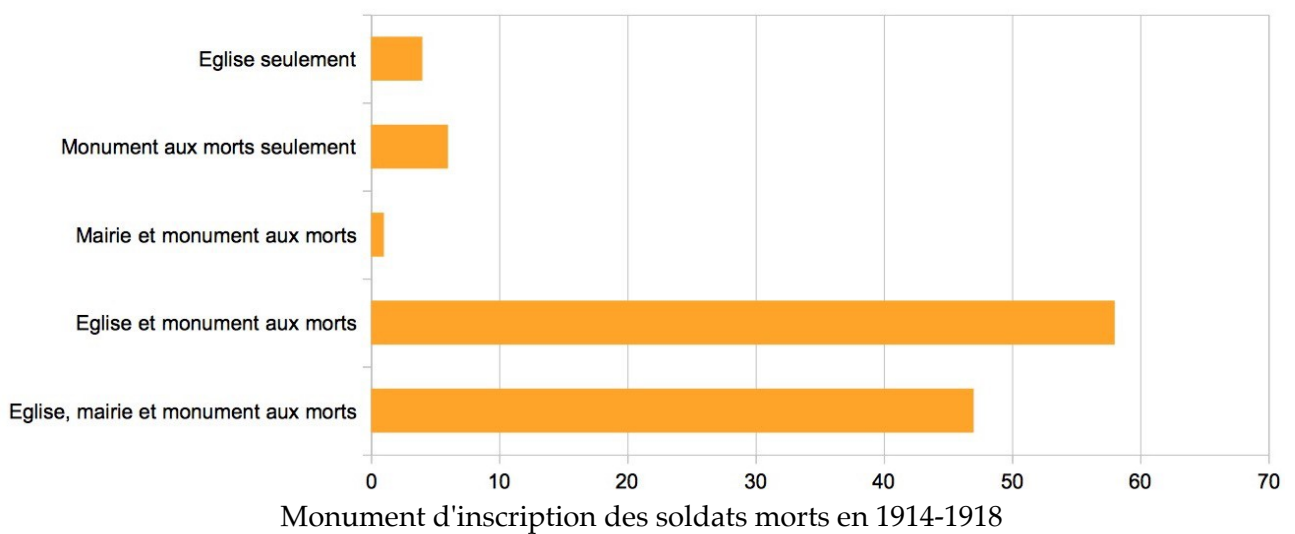
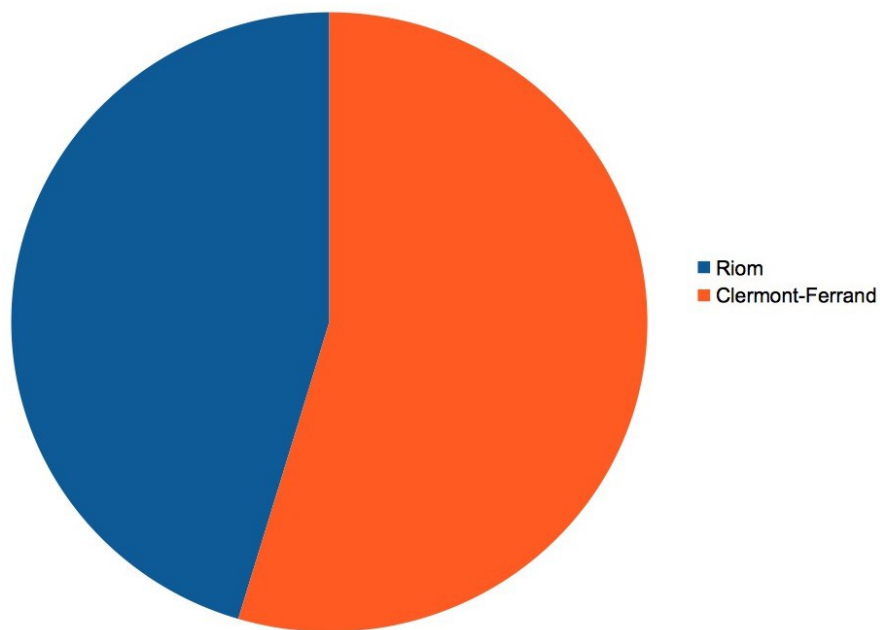
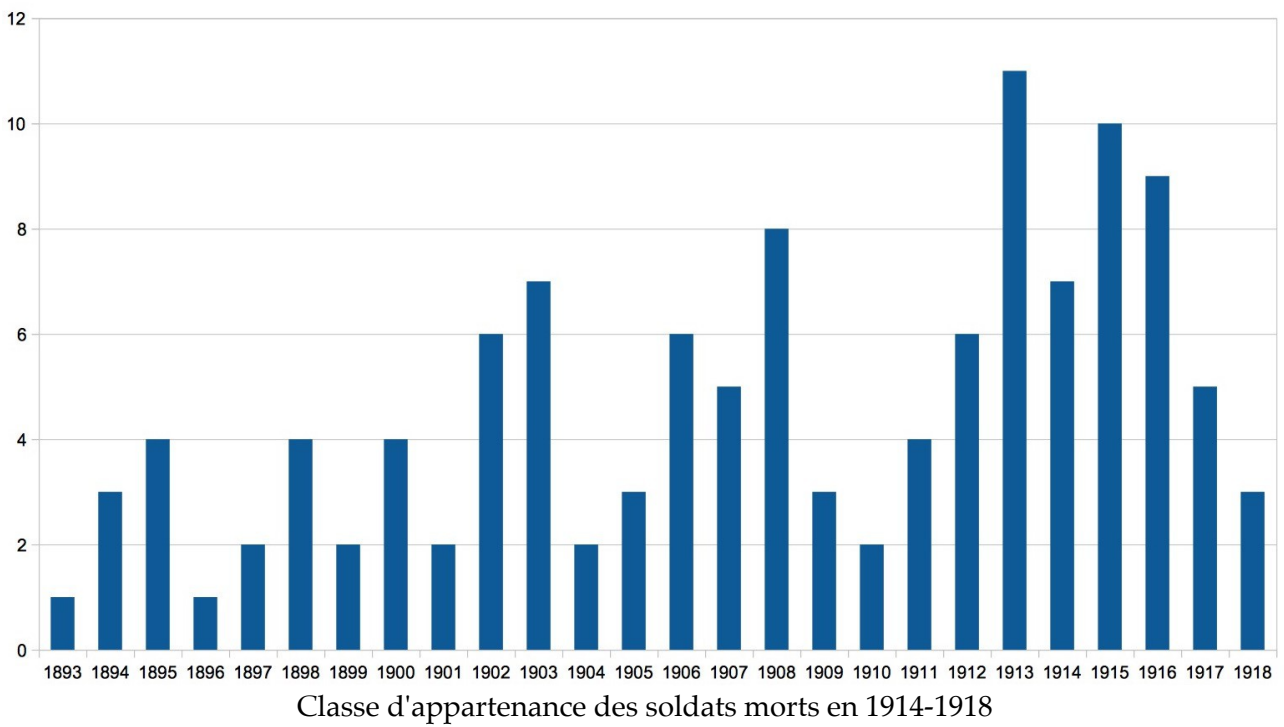


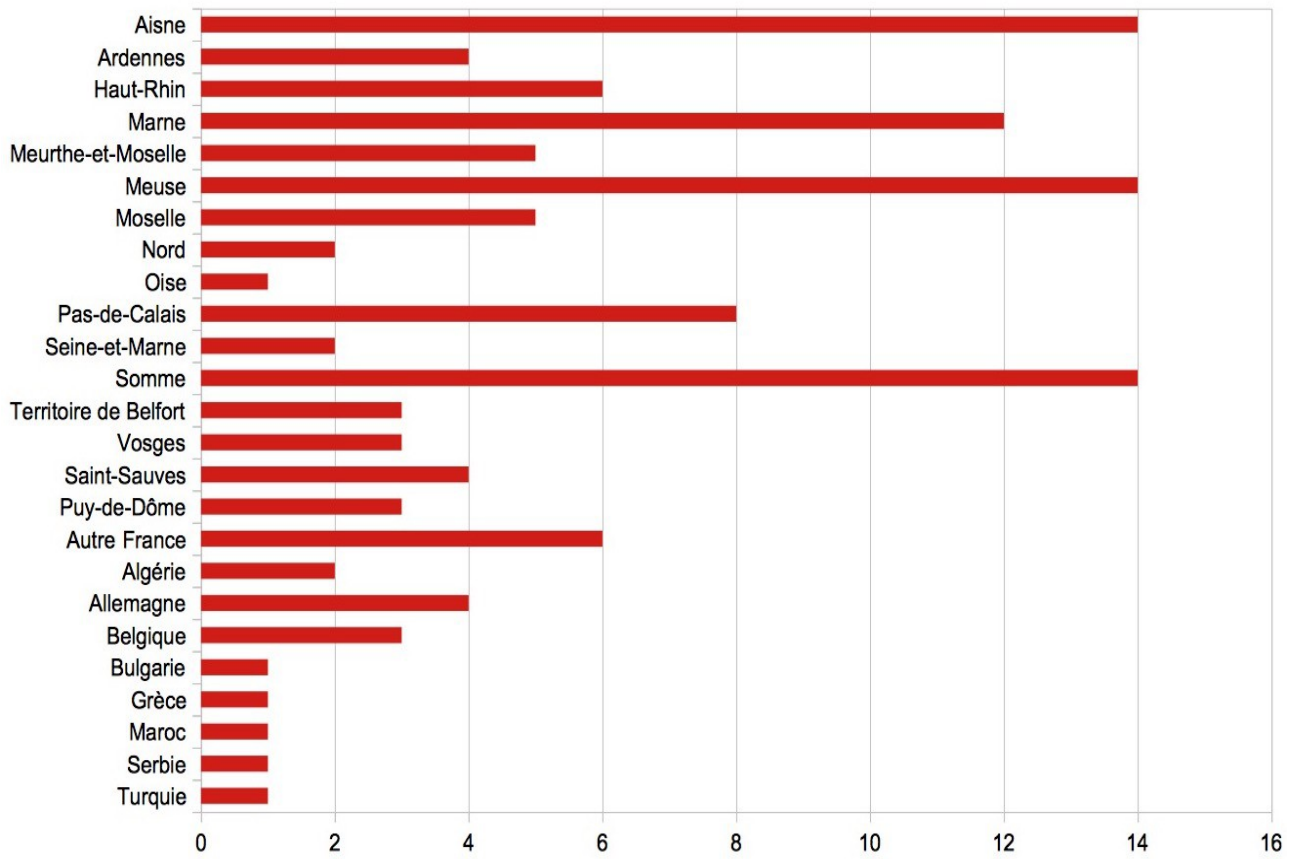


Commune de naissance des soldats morts en 1914-1918



Village de résidence des soldats morts en 1914-1918





Département de décès des soldats morts en 1914-1918

